

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU GIESSEN ET DE LA LIEPVRETTE



## DIAGNOSTIC DU SAGE DEFINITION DES ENJEUX

### RAPPORT GENERAL



## **SOMMAIRE**

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. UN ELEMENT DE CADRAGE MAJEUR : LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU .....</b>	<b>5</b>
1.1. LA DCE, D'UNE OBLIGATION DE MOYENS A UNE OBLIGATION DE RESULTATS .....	5
A. <i>Le district hydrographique, cadre territorial et institutionnel d'action .....</i>	<i>6</i>
B. <i>Le renforcement de la gestion intégrée par l'implication locale .....</i>	<i>6</i>
1.2. L'APPLICATION DE LA DCE DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE .....	7
1.3. LES IMPLICATIONS POTENTIELLES DE LA DCE SUR LE SAGE GIESSEN-LIEPVRETTE .....	7
<b>2. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>13</b>
2.1. INONDATIONS ET RISQUES .....	13
A. <i>Des risques importants en cas de crues .....</i>	<i>13</i>
B. <i>Des phénomènes naturels propices .....</i>	<i>13</i>
C. <i>Des facteurs anthropiques aggravants .....</i>	<i>15</i>
D. <i>Les satisfactions .....</i>	<i>15</i>
E. <i>Les limites de la synthèse cartographique : .....</i>	<i>15</i>
2.2. ETIAGES ET ASSECS .....	16
A. <i>Des débits d'étiage faibles .....</i>	<i>16</i>
B. <i>Des causes « naturelles » et anthropiques .....</i>	<i>18</i>
C. <i>Les satisfactions .....</i>	<i>19</i>
D. <i>Les limites de la synthèse cartographique .....</i>	<i>19</i>
2.3. LE POTENTIEL HYDROELECTRIQUE DU BASSIN .....	19
A. <i>Situation actuelle .....</i>	<i>20</i>
B. <i>Evaluation du potentiel hydroélectrique .....</i>	<i>20</i>
<b>3. QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET SOUTERRAINES .....</b>	<b>23</b>
3.1. QUALITE DES EAUX DE SURFACE .....	23
A. <i>Une pollution par les matières phosphorées qui ne diminue pas et des pollutions chimiques récurrentes .....</i>	<i>23</i>
B. <i>Une pression anthropique accrue sur la Lièpvrette et le Giessen aval et une ressource vulnérable .....</i>	<i>26</i>
C. <i>Les satisfactions .....</i>	<i>27</i>
D. <i>Les limites de la synthèse cartographique .....</i>	<i>28</i>
3.2. QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE .....	28
A. <i>Quelques points noirs, et une ressource vulnérable .....</i>	<i>28</i>
B. <i>Des phénomènes naturels majoritairement en cause .....</i>	<i>28</i>
C. <i>Les satisfactions .....</i>	<i>29</i>
D. <i>Les limites de la cartographie .....</i>	<i>29</i>
<b>4. FONCTIONNEMENT DES MILIEUX .....</b>	<b>31</b>
4.1. QUALITE PHYSIQUE DES COURS D'EAU .....	31
A. <i>Des cours d'eau dégradés et une continuité écologique non assurée .....</i>	<i>31</i>
B. <i>Les activités humaines, au cœur de l'artificialisation des milieux .....</i>	<i>31</i>
C. <i>Les satisfactions .....</i>	<i>32</i>
4.2. LES ZONES HUMIDES .....	34
A. <i>Une régression des zones humides de qualité .....</i>	<i>34</i>
B. <i>L'impact des activités humaines .....</i>	<i>34</i>
C. <i>Les satisfactions .....</i>	<i>35</i>
D. <i>Les limites de la cartographie .....</i>	<i>35</i>
<b>5. DIAGNOSTIC GLOBAL : LES ENJEUX .....</b>	<b>37</b>
5.1. APERÇU DU POSITIONNEMENT DES ACTEURS – HIERARCHISATION DES ENJEUX .....	37

---

<i>Enjeu n°1 : Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau</i>	38
<i>Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.</i>	38
<i>Enjeu n°3 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource disponible</i>	38
<i>Enjeu n°4 : Assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations</i>	39
<i>Enjeu n°5 : Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface.</i>	39
<i>Enjeu n°6 : Préserver la ressource en eau souterraine</i>	40
<i>Enjeu n°7 : Sensibiliser les populations.</i>	40
5.2. ATOUTS ET CONTRAINTES DU BASSIN VERSANT	40
<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>

## Liste des figures

Tableau 1 : Evolution des altérations les plus dégradantes pour la station de Hurst sur la Lièpvrette	23
Tableau 2 : Evolution des altérations les plus dégradantes pour la station d'Ebersheim sur le Giessen	23
Tableau 3 : Récapitulatif des atouts et contraintes par sous-bassin versant	41

## Liste des cartes

Carte 1 : Etat actuel des masses d'eau de surface	8
Carte 2 : Etat actuel des masses d'eau souterraines	9
Carte 3 : Objectifs par masse d'eau superficielle	11
Carte 4 : Inondations et risques	14
Carte 5 : Bilan des ressources en eau de surface à l'étiage	17
Carte 6 : Diagnostic de la qualité des eaux de surface	24
Carte 7 : Risque de pollutions accidentelles	25
Carte 8 : Vulnérabilité des eaux souterraines	30
Carte 9 : Diagnostic du fonctionnement des milieux aquatiques	33

## Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'état actuel et des objectifs des masses d'eau	
Annexe 2 : Cartes de l'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin	
Annexe 3 : Compte-rendus des 3 commissions thématiques	

## **PREAMBULE**

Le présent rapport est issu de deux phases de travail effectuées d'une part par le bureau de la CLE au cours de 3 réunions dans le premier semestre 2009, et d'autre part par les commissions thématiques « Qualité », « Quantité » et « Fonctionnement des milieux aquatiques » qui se sont réunies en octobre et novembre 2009.

Le travail en commissions thématiques a permis de valider les hypothèses posées par le bureau, et de confirmer les enjeux proposés.

Il a été validé par la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance plénière du 9 décembre 2009.

Comme il est précisé, le diagnostic posé reste partiel pour certaines thématiques, des études complémentaires étant en cours. Elles seront adossées à ce document lorsqu'elles-mêmes auront été validées.

Le diagnostic a pour objectif de mettre en relation l'état des milieux avec les pressions exercées sur ce milieu. Il s'agit d'en dégager les grands enjeux du SAGE, qui seront ensuite déclinés en objectifs et permettront ainsi de définir la stratégie du SAGE, qui devra permettre d'assurer une gestion cohérente de la ressource en eau sur le bassin.



# 1. UN ELEMENT DE CADRAGE MAJEUR : LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

## 1.1. La DCE, d'une obligation de moyens à une obligation de résultats

La Directive cadre sur l'eau (DCE) a été adoptée le 23 octobre 2000 et transposée par la Loi 2004-338 du 21 Avril 2004. Elle a pour ambition d'établir un cadre unique et cohérent pour la politique et la gestion de l'eau en Europe qui permette de :

- prévenir la dégradation des milieux aquatiques, préserver ou améliorer leur état ;
- promouvoir une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles ;
- supprimer ou réduire les rejets de substances toxiques dans les eaux de surface ;
- réduire la pollution des eaux souterraines ;
- contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses

La DCE impulse un changement d'optique, notamment en préconisant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays membres de l'Union Européenne.

Ces objectifs environnementaux se décomposent en trois catégories :

- **les objectifs** de quantité (pour les eaux souterraines) et de qualité (pour les eaux souterraines et les eaux de surface) **relatifs aux masses d'eau** : aucune masse d'eau ne doit se dégrader, toutes les masses d'eau naturelles doivent atteindre le bon état<sup>1</sup> et toutes les masses d'eau fortement modifiées ou artificielles doivent atteindre le bon potentiel écologique et le bon état chimique d'ici 2015 ;
- **les objectifs relatifs aux substances** :
  - dans les eaux de surface, il s'agit de réduire ou supprimer progressivement 41 substances ou familles de substances toxiques dans un délai maximal de 20 années après l'entrée en vigueur de la directive fille dédiée à ce sujet;
  - dans les eaux souterraines, il s'agit d'inverser les tendances à la hausse pour toutes les substances polluantes.
- **les objectifs relatifs aux zones protégées** dans le cadre des directives européennes : toutes les normes et tous les objectifs fixés doivent y être appliqués d'ici 2015.

Pour atteindre les objectifs environnementaux qu'elle impose, la DCE demande que chaque district hydrographique soit doté :

- d'un Plan de gestion, qui fixe notamment le niveau des objectifs environnementaux à atteindre ;
- d'un Programme de mesures, qui définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et doit donc rendre opérationnel le Plan de gestion ;

---

1 Le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementale fixées par les directives européennes. L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état (respect ou non-respect). L'état écologique se décline en cinq classes d'état (de très bon à mauvais). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie et chimiques

- d'un Programme de surveillance qui, entre autres, doit permettre de contrôler si ces objectifs sont atteints

Il est possible de reporter de deux fois 6 ans l'atteinte de ces objectifs dans un premier temps à 2021 et, au plus tard à 2027, ou de fixer, pour certains paramètres d'une masse d'eau, des objectifs moins stricts que le bon potentiel ou le bon état, à condition de le justifier selon les critères précisés au chapitre II du SDAGE.

Ce Plan de gestion devra tenir compte de la consultation du public et la mise en œuvre des actions qui en découlent devra reposer sur l'application du principe pollueur – payeur.

Le Plan de gestion doit être également coordonné au niveau international pour les districts s'étendant sur plusieurs états.

Pour le Plan de gestion de ses bassins hydrographiques, la France a choisi de conserver son outil de planification à l'échelle des bassins déjà existant, le SDAGE, et de l'adapter pour le rendre compatible avec le Plan de gestion qui doit être réalisé au titre de la DCE.

## **A. Le district hydrographique, cadre territorial et institutionnel d'action**

L'unité de base choisie pour la gestion de l'eau est le *district hydrographique*, constitué d'un ou plusieurs bassins hydrographiques et correspondant, en France, au territoire d'une agence de bassin.

L'ensemble des milieux aquatiques, continentaux et littoraux, superficiels et souterrains, est concerné par l'application de la directive. Chacun de ces milieux doit faire l'objet d'une sectorisation en *masses d'eau* cohérentes sur les plans de leurs caractéristiques naturelles et socio-économiques. La masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, voire de quantité, sont définis. Ces masses d'eau relèvent de deux catégories :

- les masses d'eau de surface : rivières, lacs, eaux de transition (estuariers), eaux côtières. Ces masses d'eau peuvent être *artificielles* ou *fortement modifiées*,
- les masses d'eau souterraines.

Les masses d'eau artificielles, ou fortement modifiées, sont définies comme des masses d'eau créées par l'activité humaine ou des masses d'eau qui, à la suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, sont modifiées fondamentalement et de manière irréversible.

## **B. Le renforcement de la gestion intégrée par l'implication locale**

Au-delà de ces objectifs, la directive-cadre promeut l'application de nouvelles approches, méthodes et instruments. Ainsi les autorités locales doivent être privilégiées pour parvenir à la gestion intégrée de la ressource au niveau des districts hydrographiques, des sous-bassins et des masses d'eau. C'est à cette échelle que se bâtissent les programmes de mesure et les plans de gestion.

Par ailleurs, la directive fait une large place à l'analyse économique pour optimiser les choix d'investissements et sensibiliser tous les usagers.

Enfin, la directive s'accompagne également d'une volonté de transparence qui organise la participation du public à la décision dans le domaine de l'eau. Dans ce nouveau contexte, la forte implication des autorités locales s'impose, tant pour le partage de données et la

prise de décisions que pour assurer une large dissémination de l'information auprès du public

## **1.2. L'application de la DCE dans le bassin Rhin-Meuse**

L'état des lieux du bassin Rhin-Meuse a été adopté en 2005. Il a permis de définir et de caractériser les masses d'eau, puis d'identifier celles risquant de ne pas respecter les objectifs en 2015. Ces dernières nécessiteront la mise en œuvre de programmes d'actions complémentaires ou de délais.

Ainsi, les grands enjeux auxquels les politiques de l'eau devront répondre ont été arrêtés. Ces enjeux ont été soumis à la consultation du public en 2005 sous la forme de « questions importantes ».

La deuxième étape concerne la révision du SDAGE adopté en 1996, afin d'y intégrer les objectifs environnementaux fixés par la DCE. C'est le comité de bassin qui est en charge de la révision, avec comme objectif valider le projet de SDAGE et du Programme de mesures fin 2009 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2010. C'est l'Etat qui est chargé d'élaborer parallèlement à la révision ce programme de mesures rassemblant les principales actions devant contribuer à la réalisation des objectifs du SDAGE.

L'ensemble de ces documents a été soumis à la consultation du public en 2008, ainsi qu'à celle des assemblées (dont les commissions locales de l'eau) début 2009.

## **1.3. Les implications potentielles de la DCE sur le SAGE Giessen-Lièpvrette**

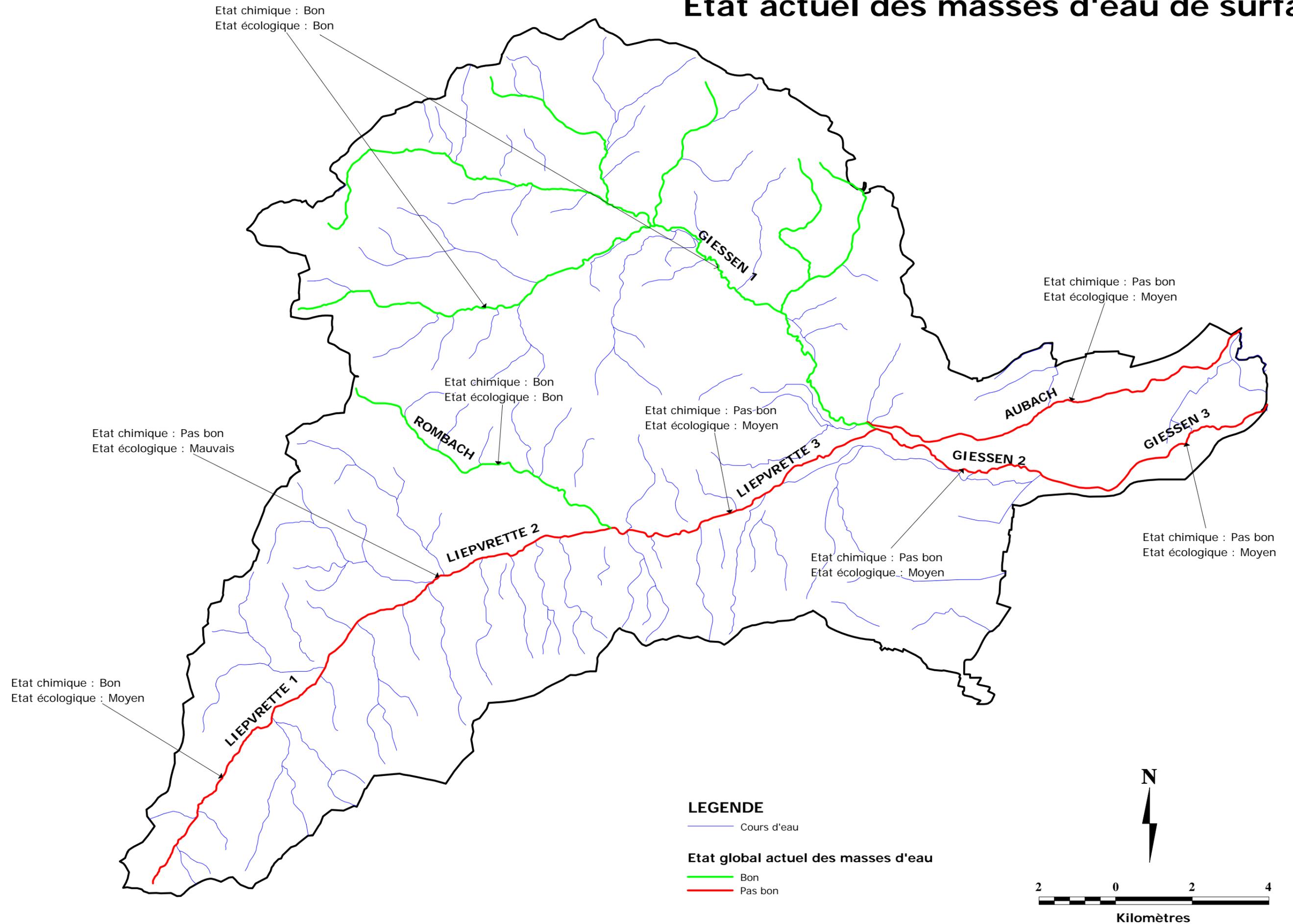
Suite à la consultation des assemblées (dont les commissions locales de l'eau) et à la mise à jour des données (notamment analyses macro et micropollution), l'état actuel des masses d'eau a été revu.

De plus, une des masses d'eau classée au préalable comme naturelle a été requalifiée en masse d'eau fortement modifiée : il s'agit de la masse d'eau LIEPVRETTE 2. L'objectif visé est ainsi celui du bon potentiel écologique, et non plus du bon état. Par contre, cela ne change rien pour l'objectif de l'état chimique qui reste le même, que la masse d'eau soit naturelle, fortement modifiée ou artificielle.

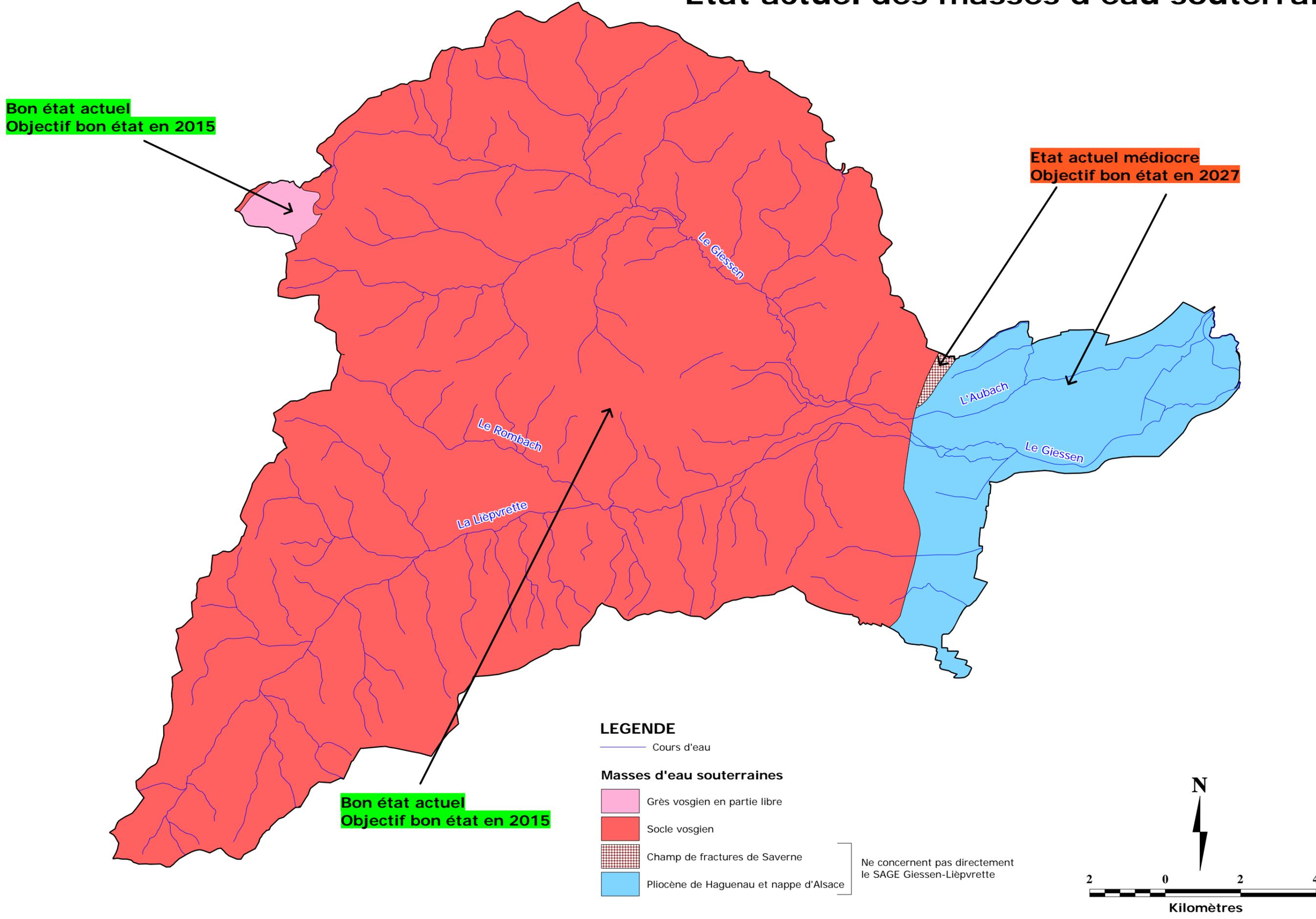
Sur les 8 masses d'eau superficielles, 5 ne devraient pas atteindre le bon état en 2015. L'atteinte de ce bon état est essentiellement conditionnée à l'état chimique des masses d'eau, globalement mauvais sur l'ensemble des masses d'eau superficielles.

Sur les 2 masses d'eau souterraines, l'état chimique est bon, et l'état quantitatif devrait être atteint.

# Carte 1 : Etat actuel des masses d'eau de surface



# Carte 2: Etat actuel des masses d'eau souterraines



Sources : AERM  
Fond de carte : ©IGN BD Carthage  
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - sept 2009

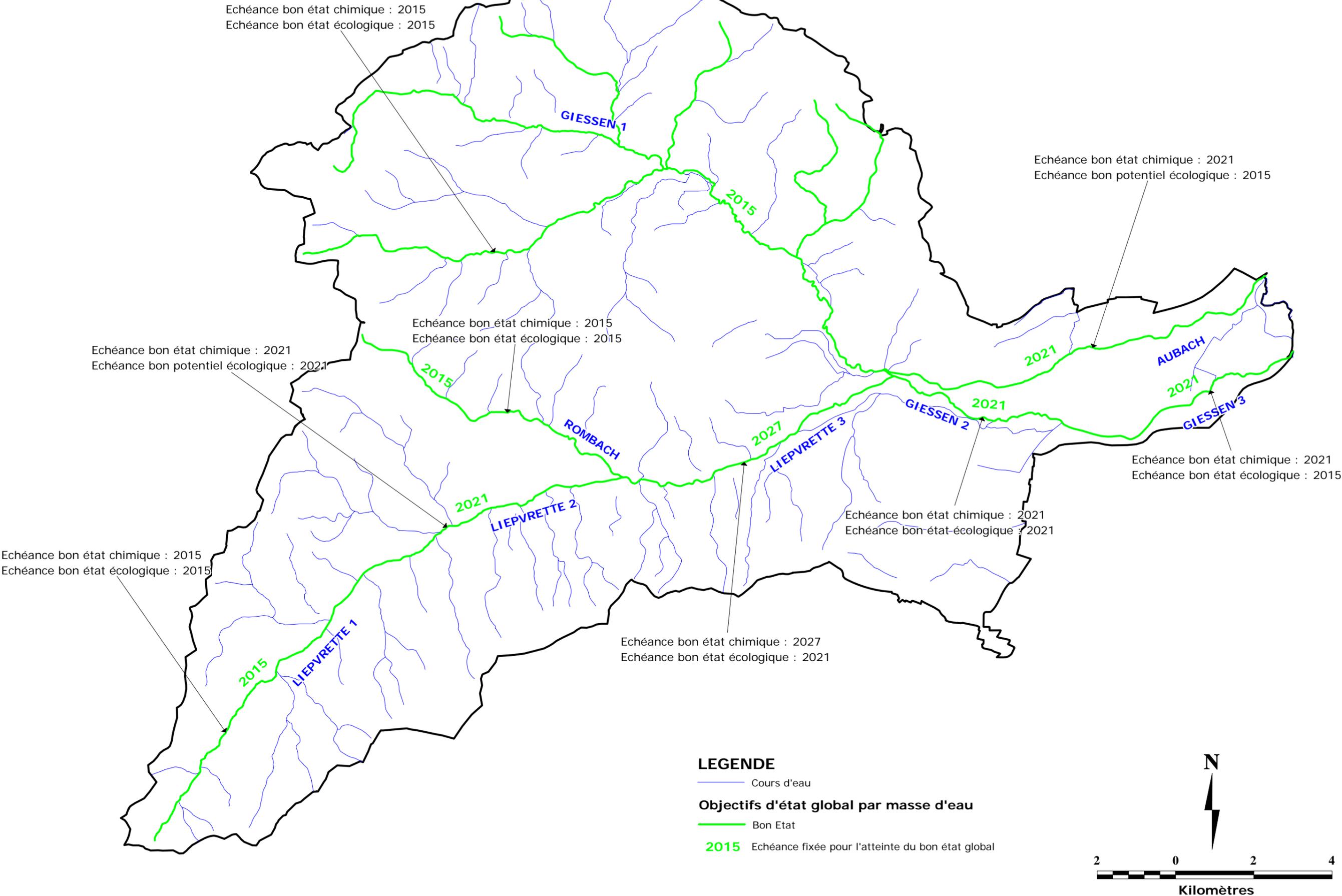
Les objectifs fixés pour les masses d'eau superficielles sont donc étalés jusqu'en 2027, en fonction des paramètres écologiques et chimiques.

Concernant les masses d'eau souterraines, l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015.

Ainsi, le bon état ou potentiel écologique des milieux résultera très largement de la faculté qu'aura la CLE, au travers des préconisations futures, de peser sur les dynamiques de territoires révélées dans l'état des lieux et le diagnostic. N'agir que sur l'eau serait un contresens majeur dans l'optique d'atteindre ces objectifs.

Un tableau en annexe 1 résume l'ensemble des états actuels et objectifs pour chaque masse d'eau.

# Carte 3 : Objectifs par masse d'eau superficielle





## **2. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU**

### **2.1. Inondations et risques**

#### **A. Des risques importants en cas de crues**

La crue de référence pour le Giessen et la Lièpvrette est la crue du 15 février 1990. Le débit instantané maximal a atteint 153 m<sup>3</sup>/s avec une hauteur d'eau de 2,93m dans le Giessen, au niveau de Sélestat.

Cette crue a notamment engendré des dégâts importants sur Sélestat, avec inondation du quartier de la Filature, par rupture de la digue en rive droite. Sur la seule commune de Sélestat, les dégâts se sont élevés à environ 1,3 millions d'euros (particuliers, industries, infrastructures routières).

Plusieurs autres crues font date comme celle de 1919, où le centre-ville de Villé était entièrement sous les eaux, ou encore plus récemment les crues de mai 1983 ou décembre 1999.

Même si les deux cours d'eau sont essentiellement situés en dehors des agglomérations, plusieurs points sensibles demeurent : les traversées de Sainte-Marie-aux-Mines, Sainte-Croix-aux-Mines et Lièpvre pour la Lièpvrette, les traversées de Villé et Sélestat pour le Giessen. De plus, la zone industrielle de Bois-L'Abbesse est également très vulnérable aux inondations de la Lièpvrette, ce qui ajoute un risque de pollution non négligeable. Sans parler des principaux axes routiers des vallées (RN59, RD 424, RN83 à Sélestat...), fréquemment coupés lors des fortes crues.

Il faut remarquer que les arrières-vallées sont moins concernées par les inondations que par les problèmes engendrés par les vitesses d'écoulement rapides, et donc leurs conséquences sur les traversées urbaines (murs de rives) ou encore les infrastructures (ponts, routes).

L'ensemble des communes a fait l'objet d'au moins une fois de déclaration de catastrophe naturelle (notamment lors de la crue de février 1990 où toutes les communes ont été déclarées en état de catastrophe naturelle).

Certaines communes sont également soumises au risque de coulées de boue (essentiellement les communes viticoles du piémont).

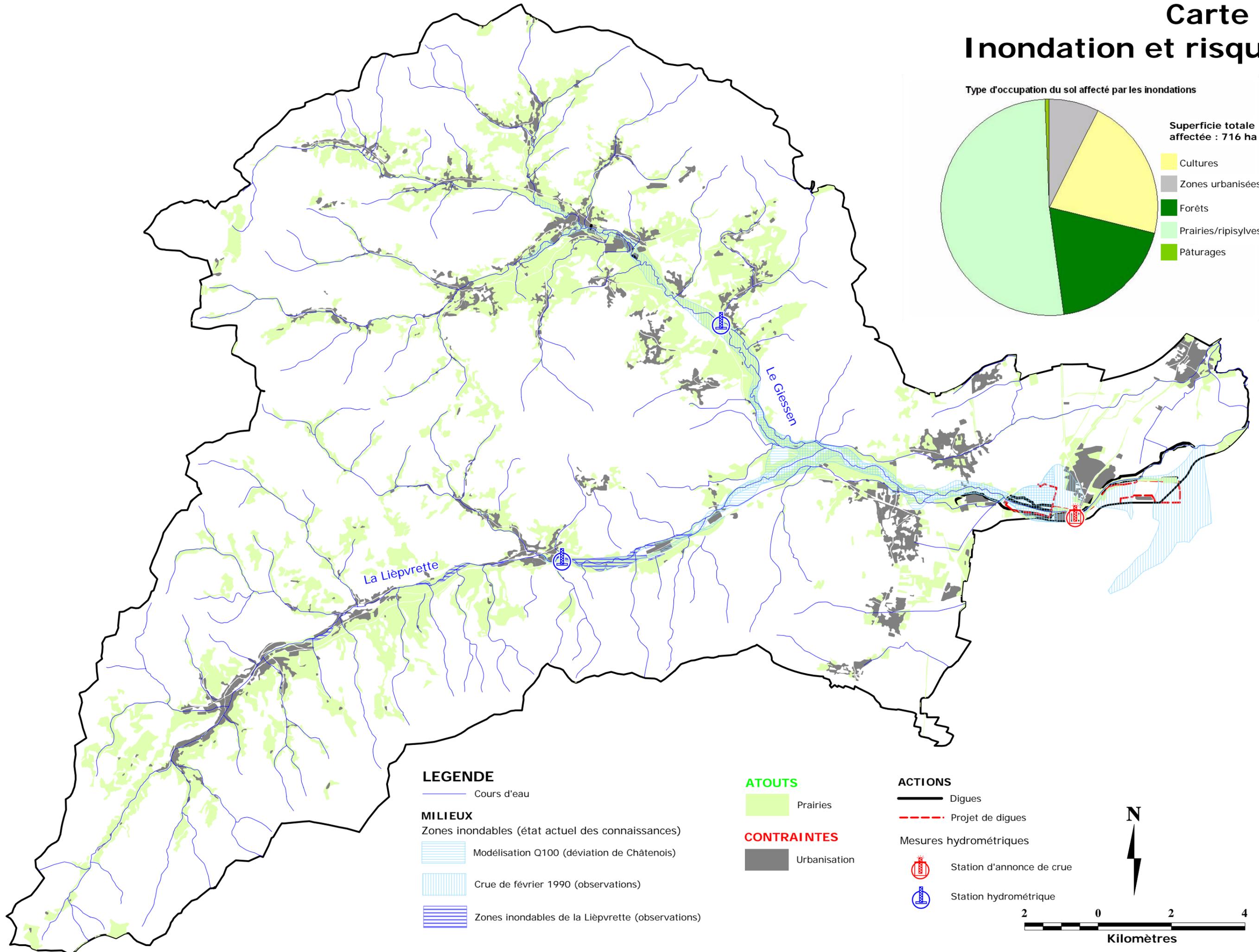
#### **B. Des phénomènes naturels propices**

Le Giessen et la Lièpvrette sont des cours d'eau de montagne, au comportement extrême, avec des crues rapides et violentes.

En effet, la faible surface du bassin, les pentes importantes favorisant le ruissellement, le faible pouvoir de rétention et les vallées encaissées entraînent un temps de réponse rapide du bassin versant lors des phénomènes pluvieux importants.

De plus, l'altimétrie moyenne du bassin versant en fait un secteur très arrosé (1080 mm à Sainte-Marie-aux-Mines et 980 mm à Villé pour la période 1971-2000 en cumul moyen annuel).

# Carte 4 : Inondation et risques



Les principaux épisodes d'inondation interviennent en hiver ou début du printemps, par concomitance de pluies intensives et d'un phénomène de redoux engendrant la fonte de neige.

## **C. Des facteurs anthropiques aggravants**

Ces phénomènes naturels sont aggravés par les activités humaines.

En effet, l'urbanisation et l'industrialisation se font au détriment d'une diminution du champ d'expansion des crues. Les zones humides, qui jouent un rôle très important dans l'écrêtement des crues, disparaissent au profit de l'agriculture et de l'urbanisation.

Dans les zones d'habitats dispersés, il y a également une tendance à « l'autoprotection » par la mise en œuvre de remblais, ou encore de surélévation des berges en bord de cours d'eau.

Par ailleurs, on a pu observer lors des grosses crues (février 90 notamment) que le manque d'entretien des cours d'eau a pu aggraver localement les inondations. En effet, un nombre important d'ouvrages jalonnent les cours d'eau et qui, s'ils ne sont pas entretenus régulièrement, peuvent générer des embâcles empêchant ainsi au flux de s'écouler normalement. Cependant, il faut également signaler qu'à l'inverse une gestion « excessive » qui vise à supprimer tous les embâcles présents dans le lit des cours d'eau peut limiter les phénomènes de ralentissement dynamique des crues, favorisant ainsi une arrivée plus rapide de l'onde de crue dans les secteurs aval.

Les coulées de boue surviennent quant à elles essentiellement dans les zones viticoles : pentes et pratiques culturales mal adaptées (absence d'enherbement par exemple) entraînent le ruissellement rapide des eaux et des sols, lors des phénomènes pluvieux violents (orages de printemps principalement).

## **D. Les satisfactions**

Il faut néanmoins relativiser. Les zones urbanisées ne représentent « que » 8% des surfaces inondées (soit 57 ha). De plus, une partie des zones urbanisées sont protégées par des digues ou le seront dans le futur.

On peut noter également qu'au niveau du sous-bassin versant du Giessen, il reste quelques zones d'expansion des crues localisées au niveau de zones de prairies sans enjeux.

De plus, la mise en œuvre de Plans pluriannuels d'entretien notamment par les communautés de communes de Villé et de Sélestat, permet de prévenir le sur-risque lié à la présence d'embâcles.

Au niveau du vignoble, les pratiques culturales ont sensiblement évolué ces dernières années (enherbement inter-rang, cultures en palier, etc.) réduisant ainsi la survenue des coulées de boue.

## **E. Les limites de la synthèse cartographique :**

L'aléa inondation est partiellement connu par le biais de différentes études hydrauliques. Ces études, plus ou moins récentes, ont défini des enveloppes de crue centennale sur des secteurs limités. Cette hétérogénéité ne permet pas de présenter une carte de vulnérabilité homogène.

La carte de diagnostic a été élaborée sur la base de la seule enveloppe de crue globale connue, c'est-à-dire celle de la crue de février 1990.

Néanmoins, une étude de la DDAF est en cours pour caractériser l'aléa inondation sur le bassin versant (modélisation Q100). Elle permettra notamment à la CLE d'élaborer sa stratégie de réduction de la vulnérabilité

## **2.2. Etiages et assecs**

### **A. Des débits d'étiage faibles**

Le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette est particulièrement sensible aux phénomènes d'étiage.

Si l'on se réfère aux objectifs de débits d'étiage fixés par le SDAGE de 1996, le QMNA5 est régulièrement atteint sur l'ensemble des cours d'eau.

Le Giessen à Sélestat s'est même retrouvé à sec 4 fois (pendant 1 jour ou plus) depuis 1990 (1990, 1991, 1998 et 2003). Le Giessen à Thanvillé semble montrer des étiages plus critiques et fréquents depuis une dizaine d'années. Inversement la Lièpvrette à Lièpvre semble montrer (exception faite de 2003) des étiages sévères moins fréquemment depuis une petite dizaine d'années.

On observe par ailleurs un phénomène de décroissance des débits d'amont en aval sur le Giessen, à partir de Thanvillé jusqu'à Sélestat.

En 2003, étiage le plus sévère de ces 30 dernières années, le QMNA5 a été atteint :

- 89 jours à Sélestat (dont 21 jours d'assec) sur le Giessen
- 95 jours à Lièpvre, sur la Lièpvrette
- 74 jours à Thanvillé, sur le Giessen

En 2003, le Giessen s'est retrouvé à sec de la prise de l'Aubach à la confluence avec l'III, ainsi que le Sonnenbach.

On constate également que le débit réservé ( $1/10^{\text{ème}}$  du module) du Giessen n'est pas respecté après le prélèvement pour l'Aubach dès le QMNA2. Le Giessen est d'ailleurs fréquemment à sec après la prise d'eau de l'Aubach.

En ce qui concerne la Lièpvrette, s'il n'a jamais été constaté de phénomènes d'assec, le débit naturel apporté par ce cours d'eau ne parvient pas toujours à compenser la faiblesse des débits sur le Giessen aval.

Il y a donc un gros problème pour assurer un débit biologique minimum sur la partie aval du Giessen.

Même si généralement les usages sont satisfaits, on peut noter quelques problèmes ponctuels d'approvisionnement pour l'AEP (notamment lors de la sécheresse de 2003). Il faut d'ailleurs signaler que depuis la sécheresse de 2003, la diminution des débits intervient plus tôt dans l'année et, de ce fait, certaines unités de distribution sont critiques plus rapidement en termes d'approvisionnement pendant l'été, alors que la demande peut être supérieure.



Les canaux de l'Aubach et du Muehlbach (usages loisirs et paysager) montrent également parfois des débits faibles voire nuls.

## **B. Des causes « naturelles » et anthropiques**

Les aquifères du bassin sont des aquifères extrêmement sensibles en période d'étiage, notamment le socle vosgien (composé de granites et de gneiss). Ces roches, très compactes, ne permettent pas le stockage de l'eau comme une nappe alluviale. Les sources émergent à la faveur des fracturations peuvent vite se tarir si la pluviométrie est faible. L'impact est ici direct sur la ressource permettant l'alimentation en eau potable des vallées.

Cependant, les phénomènes les plus marqués d'étiage sont constatés sur la partie aval du Giessen. Deux phénomènes se conjuguent, dont il est aujourd'hui difficile de faire la part entre les deux : une infiltration du cours d'eau au niveau du cône de déjection et quasiment jusqu'à la confluence avec l'Ill, et le prélèvement par l'Aubach. L'impact sur le milieu aquatique est donc maximal.

Aux conditions naturelles défavorables, se rajoute la pression anthropique. L'ensemble des prélèvements liés aux activités humaines représente, en étiage, 95% de la ressource disponible du bassin versant (prélèvement des canaux inclus).

Plus en détail, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable représentent 20% de la ressource en eau du bassin et se font essentiellement en tête de bassin. Cette pression est amplifiée localement par des rendements du réseau d'eau potable peu satisfaisants (pour les données de 2005, rendements allant de 58 à 78 %), qui impliquent un prélèvement à la source inutile.

Mais les prélèvements les plus impactant sont ceux des canaux (Aubach et Muehlbach), qui représentent 62,5 % de la ressource disponible à l'étiage. Ils sont certes localisés, mais l'impact direct est extrêmement négatif : en étiage sévère, l'Aubach prélève 100 % du débit du Giessen, d'autant plus négatif que ce prélèvement ne retourne pas au milieu, l'Aubach se déversant directement dans l'Ill à l'aval d'Ebersheim (le Muehlbach quant à lui restitue une partie de son débit au Giessen à l'aval de Châtenois, une autre partie étant prélevée par l'agriculture).

En ce qui concerne les autres prélèvements, les industries prélèvent 8,5% de la ressource pour leurs besoins en eau et l'agriculture en prélève 3,5%.

La fréquence plus importante des étiages au niveau de la station hydrométrique de Thanvillé depuis une dizaine d'années peut peut-être en partie s'expliquer par la mise en service de la nouvelle STEP de Neubois en 2000 et donc l'augmentation du taux de raccordement (et par conséquence, la diminution des rejets directs à la rivière).

Dans le périmètre du SAGE, hormis le prélèvement de l'Aubach, il y a plusieurs exportations de la ressource en dehors du bassin versant : sur le sous-bassin du Giessen moyen, une partie des sources de l'Ungersberg alimentent l'UDI de Dambach pour l'eau potable et sur le sous-bassin de la Lièpvrette moyenne, certaines sources alimentent les communes de Saint-Hippolyte et Rodern pour l'eau potable. Là encore, ce sont des exportations nettes, sans retour même partiel au bassin versant.

Un autre phénomène devra être surveillé : en effet, depuis fin 2006, les communes de Sainte-Croix-aux-Mines, Lièpvre, Rombach-le-Franc et La Vancelle sont raccordées à la STEP de Sélestat. L'impact de ce raccordement reste pour l'instant difficile à déterminer, d'autant que le bilan hydrologique a été réalisé avec des données débitométriques antérieures à cette date. De plus, la station de mesure est située à l'amont de l'ancien

rejet des eaux usées. Les deux étés 2007 et 2008 ayant été relativement pluvieux, il n'a pas été observé de baisse de débits sur l'aval, mais il conviendra de surveiller l'impact de la suppression de ces rejets.

D'autres facteurs aggravent les pertes d'eau, notamment lorsque les réseaux ne sont pas séparatifs. C'est notamment le cas pour les communes du Val d'Argent et La Vancelle, reliées à la STEP de Sélestat où les eaux claires parasites sont régulièrement observées. Ces eaux qui devraient normalement retourner au milieu naturel rapidement sont ici envoyées à l'extérieur du bassin versant, via le réseau. Ceci s'observe également sur le Val de Villé, mais pose un peu moins de problème dans la mesure où la STEP de Neubois restitue ces eaux dans le bassin (mais plus à l'aval qui si elles étaient retournées au milieu directement).

## **C. Les satisfactions**

Si l'on regarde le bilan hydrologique moyen annuel, l'ensemble des usages anthropiques (eau potable, industries, agriculture) est satisfait.

Et même pour l'alimentation en eau potable en période d'étiage, les problèmes d'approvisionnement restent pour l'instant limités.

Ceci peut s'expliquer par la mise en place d'interconnexions, permettant le soutien de certaines UDI en cas d'étiage important, mais aussi par une baisse des prélèvements industriels, notamment par la mise en place de process permettant de réduire les besoins en eau (mise en place de circuits fermés par exemple). De plus, les collectivités se sont engagées petit à petit dans des recherches et des réductions des fuites sur le réseau d'eau potable.

Au niveau de la ressource, on constate globalement peu d'évolution des débits moyens et d'étiage (hormis peut-être au niveau de Thanvillé) observés sur la période 1965-2009. Il ne semble donc pas y avoir pour l'instant de « tendance » à la diminution de ces débits.

## **D. Les limites de la synthèse cartographique**

Les données des débits d'étiage ne sont disponibles que pour les cours d'eau principaux. Elles sont issues du catalogue des débits d'étiage : les calculs réalisés notamment pour déterminer les volumes restent donc soumis à une approximation, du fait même de la nature des données, issues de calculs statistiques.

De plus, nous ne connaissons que les plus importants prélèvements : ceux déclarés par les ICPE, ainsi que ceux de l'AEP. Les prélèvements ponctuels, qui peuvent être problématiques en période d'étiage ne sont que très peu connus (en terme de localisation, mais aussi et surtout en terme de débit/volume).

### **2.3. Le potentiel hydroélectrique du bassin**

*NB : L'article R 212-36 du code de l'environnement prévoit que l'état des lieux des SAGE comprend une évaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique. Cette évaluation est nécessaire pour tous les SAGE, y compris ceux pour lesquels l'hydroélectricité n'est pas un enjeu fort<sup>2</sup>. Celui-ci n'ayant pas été fait dans l'état initial du*

---

<sup>2</sup> Faisant partie de l'état des lieux du SAGE, l'évaluation du potentiel hydroélectrique est une donnée parmi d'autres au vu de laquelle la CLE définit la politique du SAGE dans le cadre de son PAGD et du règlement. La définition de règles de gestion concernant les milieux aquatiques relève du PAGD voire du règlement du SAGE, pas de l'évaluation du potentiel hydroélectrique.

*SAGE Giessen-Lièpvrette (les données n'étant pas encore disponibles), il est traité dans le diagnostic.*

*L'évaluation consiste à présenter des données factuelles portant sur le potentiel hydroélectrique des aménagements en place et des secteurs non équipés : potentiel en terme de puissance (exprimée en kW), et en terme de productible (quantité d'énergie susceptible d'être produite, exprimée en kWh). Pour fournir cette évaluation, le SAGE s'appuie sur les données issues de l'étude d'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Rhin-Meuse. Ces données, collectées dans le cadre de l'élaboration du SDAGE, ont été transmises à la CLE par l'Agence de l'eau.*

## **A. Situation actuelle**

Le bassin versant est équipé actuellement d'une centrale hydroélectrique (Moulin de Neubois sur le Giessen) pour une puissance brute installée de 40 kW (pour une puissance réellement utilisée de 20 kW). Le productible brut théorique de cet aménagement est estimé à 144 000 kWh, mais réellement produit de 72000 kWh.  
Citer le cas échéant les aménagements significatifs.

## **B. Evaluation du potentiel hydroélectrique**

Le potentiel hydroélectrique du bassin Giessen-Lièpvrette a été estimé à partir des données fournies par l'Agence de l'eau et issues de l'étude d'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Rhin-Meuse.

Cette étude a permis d'identifier à l'échelle de différents sous-secteurs :

- le potentiel d'optimisation, de suréquipement, ou de turbinage des débits réservés des centrales existantes ;
- le potentiel d'aménagements nouveaux identifiés par les producteurs (hors stations de transfert d'eau par pompage –STEP-) ;
- le potentiel d'aménagements de nouvelles stations de transfert d'eau par pompage, identifiés par les producteurs ;
- le « potentiel théorique résiduel », identifié par le bureau d'étude et correspondant, en plus des projets identifiés par les producteurs, à un calcul établi par modélisation.

*NB : il semblerait que la centrale de Neubois ait été oubliée dans l'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin.*

Cette identification a été croisée avec une évaluation des enjeux environnementaux établie selon la classification suivante :

- « Potentiel non mobilisable » : rivières réservées au titre de la loi du 16 octobre 1919, zones centrales des parcs nationaux ;
- « Potentiel très difficilement mobilisable » : réserves naturelles nationales, sites inscrits, sites classés, sites natura 2000, cours d'eau classés au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement ;

---

En conséquence, le fait que le potentiel hydroélectrique ait été identifié dans l'état des lieux :

- ne fait pas obstacle à ce que le SAGE prévoie par la suite des règles de gestion (relatives à la continuité écologique et/ou sédimentaire par exemple) concernant les aménagements existants et/ou la préservation et la restauration des milieux aquatiques.;
- ne préfigure en aucun cas la nature des décisions administratives susceptibles d'intervenir ultérieurement, projet par projet.

- « Potentiel mobilisable sous conditions strictes » : arrêté de protection de biotope, réserves naturelles régionales, délimitation de zones humides, contenu des SDAGE SAGE et chartes des parcs naturels régionaux ;
- « Potentiel mobilisable suivant la réglementation habituelle ».

Cette classification, si elle apporte une visualisation utile à l'échelle de la réalisation de l'étude menée par l'Agence, ne doit pas masquer la spécificité de chacun des outils liée à sa portée réglementaire propre et à la nature des périmètres qu'il définit. Les conclusions de l'étude en ce sens doivent donc être appréhendées avec un certain recul dès lors que l'on se situe à une échelle plus locale.

#### B.1. Optimisation des aménagements existants / turbinage des débits réservés

L'ouvrage de Neubois n'ayant pas été intégré dans le cadre de l'étude, il n'y a pas de données sur l'optimisation de cet aménagement.

#### B.2. Potentiel de nouveaux projets

Sur les ouvrages inventoriés sur le bassin (hauteur de chute supérieure à 2 m), la puissance potentielle brute théorique calculée est de 150 kW, et le productible potentiel brut théorique qui en découle est de 706538 kWh.

Cependant, au vu des différentes contraintes réglementaires existant sur le Giessen et de la Lièpvrette (notamment leur classement en cours d'eau à migrateurs), ce potentiel est classé comme étant difficilement mobilisable.

Plusieurs cartes en annexe 2 détaillent par sous-bassin les puissances et productibles potentiels bruts théoriques.



### 3. QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET SOUTERRAINES

#### 3.1. Qualité des eaux de surface

#### A. Une pollution par les matières phosphorées qui ne diminue pas et des pollutions chimiques récurrentes

La pollution phosphorée est le principal paramètre dégradant la qualité générale et l'aptitude à la biologie.

L'aptitude à la biologie sur la Lièpvrette aval et sur le Giessen aval est passable, et n'a pas ou peu évolué entre 2001 et 2007. Les paramètres les plus dégradants sont la pollution phosphorée (PHOS), les matières azotées (AZOT) et les matières organiques (MOOX) pour la Lièpvrette, alors que seules les matières phosphorées sont en cause sur le Giessen.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
AZOT	Yellow	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Yellow	Yellow	Green
MOOX	Green	Green	Green	Orange	Yellow	Yellow	Green	Yellow
PHOS	Red	Red	Orange	Red	Red	Red	Orange	Orange

**Tableau 1 : Evolution des altérations les plus dégradantes pour la station de Hurst sur la Lièpvrette**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PHOS	Yellow							

**Tableau 2 : Evolution des altérations les plus dégradantes pour la station d'Ebersheim sur le Giessen**

L'altération « Minéralisation » est également un facteur dégradant la qualité générale sur l'ensemble des cours d'eau, mais elle n'a pas d'impact sur l'aptitude à la biologie.

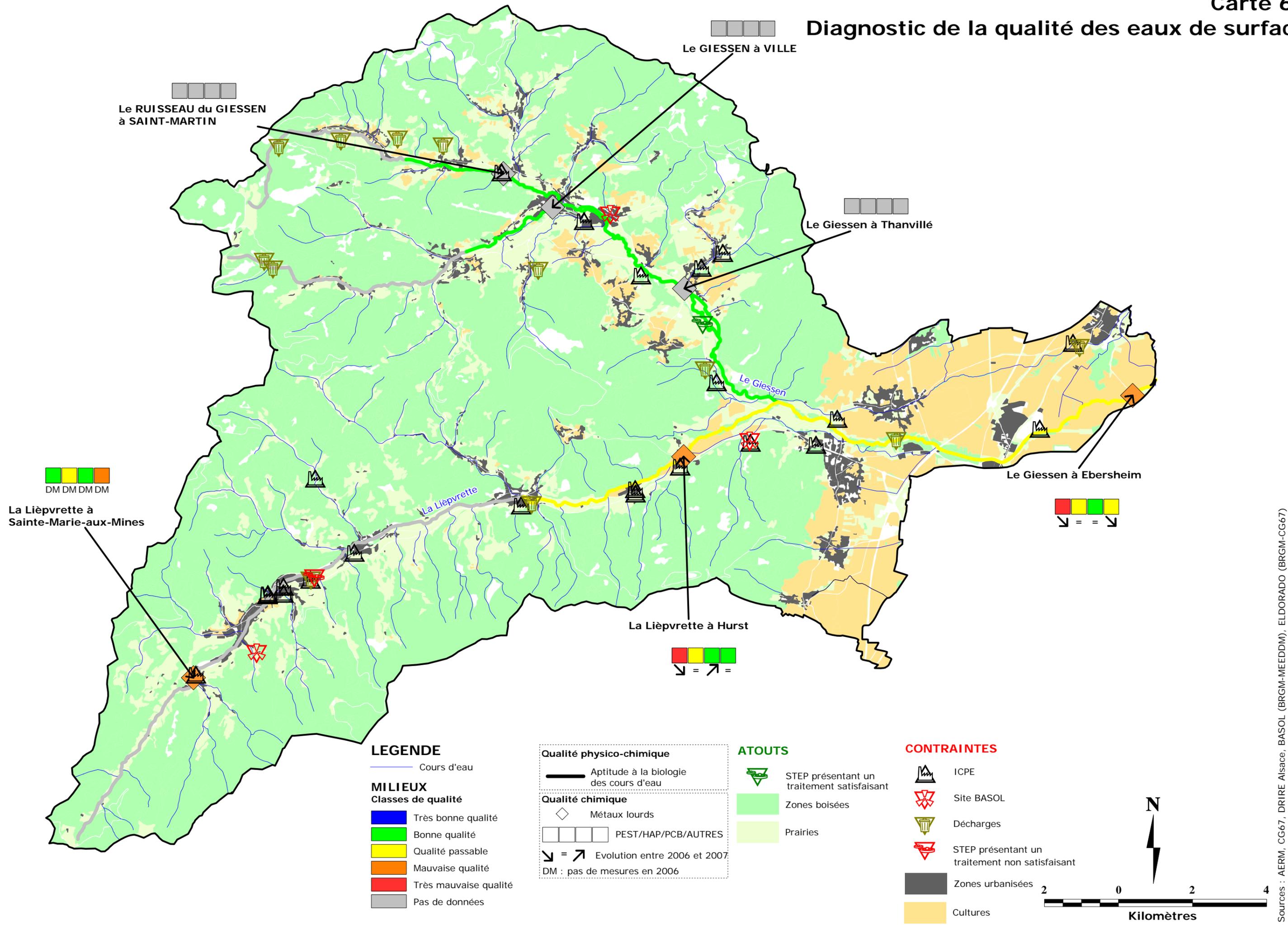
On note par ailleurs la présence d'un certain nombre de substances dégradant la qualité chimique de la Lièpvrette et du Giessen aval (pas de données pour le Giessen amont et moyen) induisant une aptitude à la biologie passable à mauvaise sur ces cours d'eau.

Les pollutions détectées concernent essentiellement les pesticides (Glyphosate et AMPA), les métaux lourds, les HAP, et même certaines substances classées prioritaires ou dangereuses prioritaires par la DCE (DEHP, Nonylphnéols, anthracène, naphthalène,...). Il faut préciser que généralement les normes de qualité environnementales ne sont pas dépassées, mais le fait que certaines de ces molécules soient détectées est déjà un problème, étant donné que ce sont des molécules de synthèse, qui n'ont rien à faire dans les eaux.

On peut remarquer entre 2006 et 2007 une dégradation de la qualité pour les pesticides dans la Lièpvrette aval et le Giessen aval. Les concentrations en Glyphosate (Round'up) et son produit de dégradation, l'AMPA, confèrent ainsi une qualité très mauvaise aux cours d'eau pour ce paramètre.

Enfin, on constate la présence de substances prioritaires et prioritaires dangereuses de la DCE. Les normes de qualité environnementales (NOE) sont dépassées pour le DEHP sur Hurst et ce DEHP est présent à Ebersheim et Sainte-Marie-aux-Mines.

# Diagnostic de la qualité des eaux de surface



Le RUISSEAU du GIESSEN à SAINT-MARTIN

Le GIESSEN à VILLE

Le Giessen à Thanvillé

Le Giessen à Ebersheim

La Lièpvrette à Hurst

La Lièpvrette à Sainte-Marie-aux-Mines

### LEGENDE

- Cours d'eau
- MILIEUX**
- Classes de qualité
  - Très bonne qualité
  - Bonne qualité
  - Qualité passable
  - Mauvaise qualité
  - Très mauvaise qualité
  - Pas de données

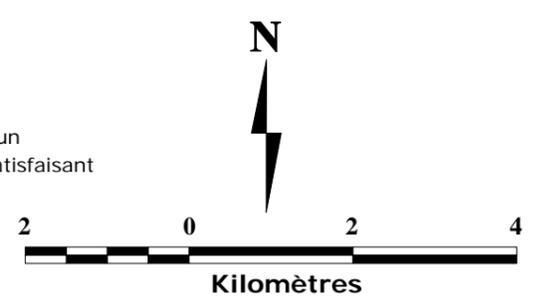
- Qualité physico-chimique**
  - Aptitude à la biologie des cours d'eau
- Qualité chimique**
  - Métaux lourds
  - PEST/HAP/PCB/AUTRES
  - Evolution entre 2006 et 2007
  - DM : pas de mesures en 2006

### ATOUTS

- STEP présentant un traitement satisfaisant
- Zones boisées
- Prairies

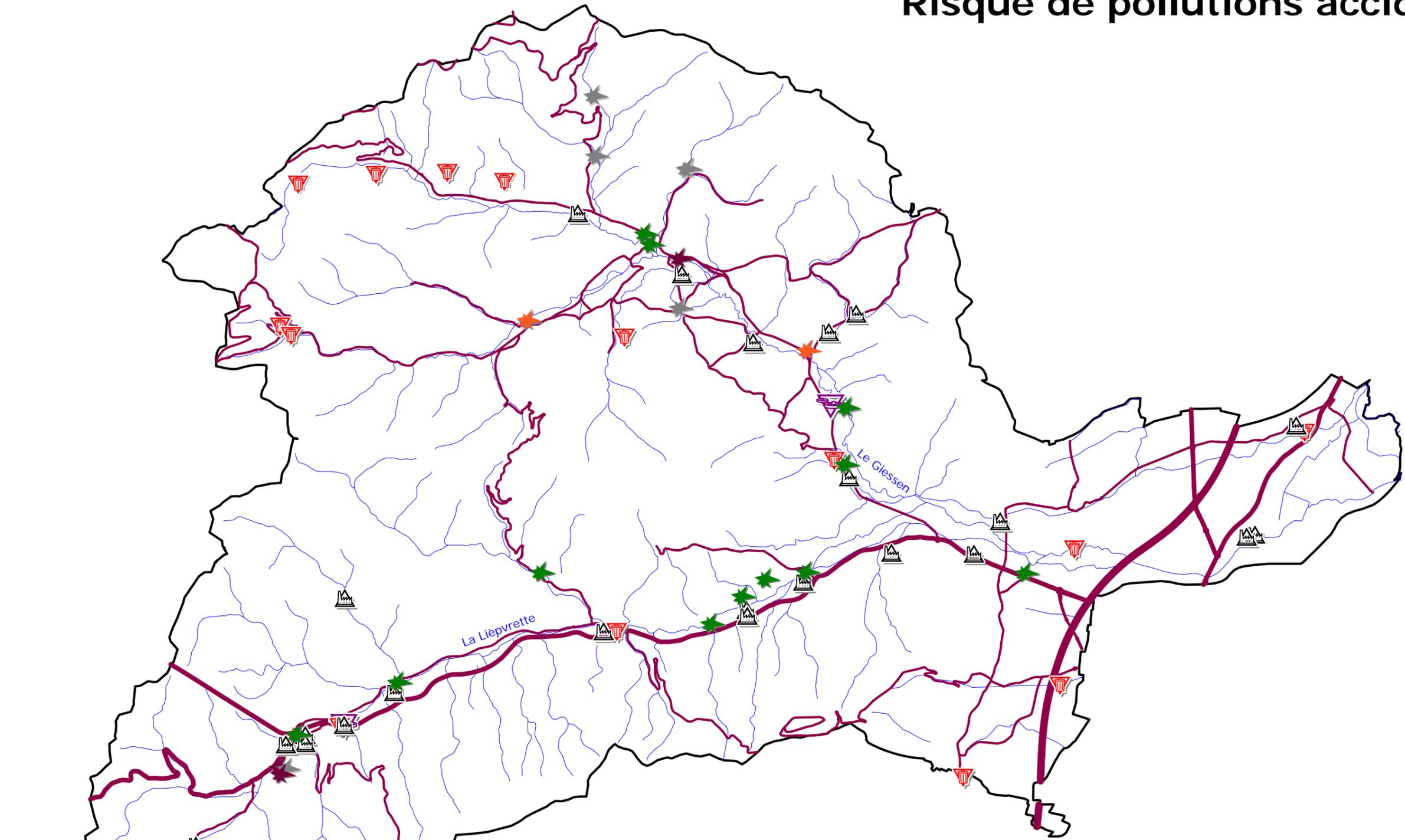
### CONTRAINTES

- ICPE
- Site BASOL
- Décharges
- STEP présentant un traitement non satisfaisant
- Zones urbanisées
- Cultures



Sources : AERM, CG67, DRIRE Alsace, BASOL (BRGM-MEEDDM), ELDORADO (BRGM-CG67)  
 Fond de carte : ©IGN BD Cartho, ©IGN BD Carthage  
 Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - nov 2009

# Carte 7 : Risque de pollutions accidentelles



## LEGENDE

-  Cours d'eau
- MILIEUX**  
**Pollutions accidentelles (de 1992 et 2008)**
-  industrielle
-  transports
-  riverains
-  inconnue

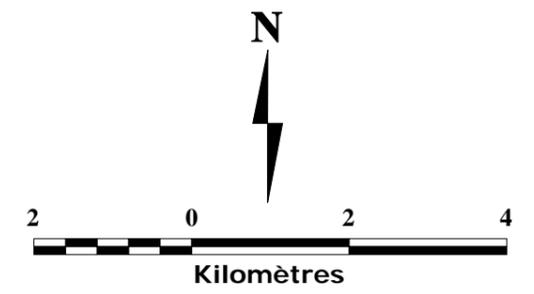
## CONTRAINTES

Sources potentielles de pollution accidentelle

-  décharges
-  ICPE
-  STEP

## Infrastructures routières

-  Autoroute
-  Nationale
-  Départementale



Concernant la qualité biologique, l'IBD, c'est-à-dire l'Indice Biologique Diatomée, est passable à Ebersheim et à Hurst. Ce paramètre évolue peu au fil du temps.

Si l'on ne dispose pas d'analyses quantitatives sur les affluents, les mesures qualitatives effectuées notamment par les associations de pêche (via les dispositifs d'analyses du SAMU de l'environnement) montrent des eaux de qualité moyenne par la présence de phosphore dans les eaux.

## **B. Une pression anthropique accrue sur la Lièpvrette et le Giessen aval et une ressource vulnérable**

La première cause des macropollutions est la pollution domestique. Pour les années 2006 et 2007, la STEP de Sainte-Marie était en cours de mise aux normes de ses installations, et notamment par la mise en place d'un traitement du phosphore. Ce qui peut expliquer les concentrations encore élevées en phosphore. Cependant, un dysfonctionnement, lié au raccordement d'une industrie textile sur la STEP, rend parfois ce traitement inefficace. En effet, les effluents envoyés à la STEP sont par période trop basiques, entraînant donc des problèmes de traitement. Une étude est d'ailleurs en cours pour caractériser les effluents d'entrée de la STEP non conformes, afin de trouver une solution à ce problème, avec notamment la mise en place d'un prétraitement.

L'assainissement non collectif peut également expliquer les pollutions en phosphore et matières organiques. D'après les données disponibles (2005-2006), seul un faible pourcentage des dispositifs d'ANC sont aux normes. Ce qui peut expliquer la qualité moyenne des affluents, où les habitations, relativement isolées dans les fonds de vallons ne sont pas forcément reliées au réseau d'assainissement.

Les industries sont également sources d'altération de la qualité du cours d'eau. Le Val d'Argent dispose de 12 ICPE sur le cours de la Lièpvrette et ses affluents, dont 7 déclarent leurs rejets. 3 de ces ICPE rejettent directement dans la Lièpvrette (dont une avec des effluents non conformes en 2005, notamment en phosphore), 3 sont reliées à la STEP de Ste Marie (dont l'une d'entre elle a des rejets trop chargés) et une envoie ses rejets en centre de traitement. Il se peut également qu'il y ait des rejets directs dans le cours d'eau, mais ceux-ci sont difficilement quantifiables et repérables.

Le fond géochimique naturel, de part la nature du substrat peut également expliquer la mauvaise qualité du paramètre « minéralisation » des cours d'eau.

La pollution par les micropolluants est a priori essentiellement industrielle. De nombreuses activités sur le bassin versant de la Lièpvrette utilisent des produits chimiques, dont certaines rejettent directement leurs effluents dans la Lièpvrette. Un certain nombre d'entre-elles ont d'ailleurs déjà été la cause de pollutions accidentelles de la Lièpvrette.

Concernant les pesticides, la pollution n'est pas forcément d'origine agricole, d'autant plus que l'activité agricole intensive sur le bassin est peu présente. Les grands utilisateurs de ces molécules polluantes, essentiellement le glyphosate, se trouvent être les collectivités, les services d'entretien des routes et des voies ferrées et également les particuliers. De plus, les limites sont dépassées essentiellement entre mai et septembre, c'est-à-dire en période de traitement et de débits faibles.

Certaines pollutions retrouvées dans les cours d'eau et leurs sédiments (celle aux HAP par exemple) peuvent être dues à une pollution atmosphérique (émissions par les transports ou les industries). Mais ces pollutions sont quasi impossibles à vérifier et à quantifier.

La qualité biologique passable résulte de l'ensemble des paramètres décrits avant : une qualité physico-chimique et chimique des cours d'eau passable (qui entraîne une aptitude passable à soutenir la biologie), des débits faibles en étiage ainsi qu'une mauvaise qualité du milieu physique (absence de ripisylve, lit mineur dégradé ou banalisé).

A cette pollution quantifiée et qualifiée, s'ajoute un risque non négligeable de pollution accidentelle, attestée par le nombre de pollutions intervenues sur le bassin depuis 25 ans. Elles sont essentiellement liées aux activités industrielles des vallées et aux infrastructures de transport.

D'autres sources de pollution, difficilement localisables et quantifiables, peuvent être liées aux activités humaines comme des tas de fumiers, des déchets sur les berges, ANC, etc. celles-ci sont d'autant plus impactantes qu'on se situe sur les têtes de bassin (vulnérabilité accrue en période d'étiage notamment).

## **C. Les satisfactions**

En ce qui concerne la physico-chimie, l'indice d'aptitude à la biologie des cours d'eau est bon sur le Giessen amont et moyen. Il y a en effet peu ou pas de matières azotées, phosphorées et organiques sur ces sous-bassins versants.

Ceci s'explique par l'absence ou la faible présence d'activités humaines polluantes : peu d'industries, peu d'activités agricoles intensives ainsi qu'une pollution domestique bien ingérée par la STEP de Neubois.

Peu de problèmes de débits sur les cours d'eau jusqu'à la confluence avec l'Aubach aide également au maintien d'un bon indice d'aptitude à la biologie.

En 2007, on peut noter une amélioration de la qualité pour certains paramètres, et même de la qualité générale à Hurst. Le raccordement des communes de la vallée de la Lièpvrette à la STEP de Sélestat permet un abattement de la charge azotée.

Plus en détail, entre 2006 et 2007, le paramètre PHOS s'améliore à Ebersheim en passant de mauvais à passable. Le paramètre AZOT s'améliore à Hurst, sur la Lièpvrette, tandis qu'à Saint-Martin, c'est le paramètre PAES qui évolue positivement. 2007 a été une année assez pluvieuse et peut donc être une cause de l'amélioration de la qualité sur certains paramètres.

Pour ce qui est des micropolluants, on note l'absence de pesticides sur la Lièpvrette amont. Il y a en effet peu d'activités utilisatrices de produits phytosanitaires sur l'amont du bassin versant, essentiellement forestier.

Une bonne qualité physico-chimique (voir plus haut) et une bonne qualité du milieu physique (actions de restauration et d'entretien des cours d'eau, secteurs remarquables du point de vue du fonctionnement hydromorphologique) permettent d'avoir un bon IBD à Ste Marie et un bon IBGN à St Martin, Villé et Ebersheim, voire très bon à Hurst, Ste Marie et Thanvillé. Cet indice est même en amélioration en 2007.

Là encore, la pluviométrie de 2007 peut avoir un facteur d'amélioration non négligeable pour la biologie.

## **D. Les limites de la synthèse cartographique**

La cartographie de la qualité des eaux de surface est incomplète. En effet, l'état physico-chimique n'est pas connu sur la Lièpvrette amont et moyenne, sur le Rombach, l'Aubach et le bassin du Mittelgraben. Il manque également les données de l'état chimique (métaux lourds et micropolluants organiques), et de l'IBD sur le Giessen amont et moyen.

De plus, l'établissement des classes de qualité s'est fait d'après le SEQ-Eau (Système d'évaluation de la qualité). Les limites permettant d'établir les classes ne sont pas forcément celles utilisées pour la détermination du bon état écologique, car le guide d'évaluation vient juste de paraître, et il n'était pas possible de reprendre l'ensemble des données et de les retraiter.

### **3.2. Qualité de la ressource en eau souterraine**

#### **A. Quelques points noirs, et une ressource vulnérable**

Globalement la ressource en eau souterraines du socle vosgien est considérée comme étant de bonne qualité.

Quelques problèmes ponctuels de contamination de l'eau distribuée surviennent chaque année. Il s'agit essentiellement d'une mauvaise qualité bactériologique, ou d'un problème d'arsenic sur le secteur de La Vancelle.

Il faut également signaler les problèmes d'agressivité de l'eau, qui ne pose pas tant problème pour la potabilité de l'eau mais plutôt pour la qualité des réseaux, qui risquent de se dégrader (et donc des coûts importants d'entretien pour les collectivités).

Concernant les nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette, il existe très peu de données ; la seule information qualitative et quantitative concerne la pollution aux solvants chlorés au niveau de Triembach-au-Val.

En terme de vulnérabilité aux pollutions, les aquifères alluviaux sont beaucoup plus vulnérables que les aquifères du socle. Inversement, la sensibilité à l'étiage est plus élevée pour les aquifères granitiques et gneissiques que pour les nappes alluviales.

#### **B. Des phénomènes naturels majoritairement en cause**

Au niveau de l'aquifère du socle vosgien, les altérations ponctuelles de la bactériologie semblent essentiellement dues à des problèmes de turbidité. Lors de fortes pluies, les réservoirs se chargent en particules fines, ce qui rend les traitements aux UV moins efficaces.

De même, la détection d'arsenic est due au contexte géologique local (le granite et ses roches dérivées sont souvent riches en minéraux lourds, comme l'arsenic, le plomb ou le cuivre).

L'origine de la pollution de la nappe d'accompagnement du Giessen aux solvants chlorés est quant à elle clairement identifiée. Ces solvants chlorés proviennent d'une pollution par une industrie (Site BASOL) et cette pollution perdure malgré les différents programmes de traitement imposés par arrêté préfectoral.

Si la vulnérabilité aux pollutions des aquifères gréseux et granitiques est limitée, leur sensibilité à l'étiage et leur accès immédiat par les sources font persister des risques de pollutions ponctuelles qu'il ne faut pas négliger, d'autant plus que ces secteurs isolés sont souvent « idéals » pour le dépôt sauvage de déchets. Certaines sources restent en effet très vulnérables malgré leur protection par une DUP (source du Giessen notamment), de par la présence d'activités humaines (pâturage notamment) ou animales (gibier).

Pour ce qui concerne les nappes alluviales, même s'il y a peu d'usage de cette ressource (notamment pour l'alimentation en eau potable), il n'en reste pas moins d'une dégradation de leur qualité par une pollution quelconque peut être répercutée au cours d'eau en fonction des échanges nappe-rivière.

## **C. Les satisfactions**

Concernant la qualité physico-chimique et microbiologique, les eaux distribuées sont globalement de qualité bonne à excellente. Les captages sont en effet majoritairement situés en zones boisées et/ou de prairies, et donc plutôt protégés des pollutions. De plus, même si toutes les DUP ne sont pas passées pour les périmètres de protection, les démarches en découlant sont quasiment toutes achevées (achat des terrains, clôture des périmètres, convention avec les exploitants).

Par ailleurs, la quasi-totalité des stations disposent d'une unité de traitement, que ce soit les UV pour la bactériologie, ou encore des traitements spécifiques pour l'arsenic.

Plutôt que de chlorer systématiquement, il a été décidé sur les unités du canton de Villé de mettre en place des capteurs pour mesurer la turbidité. Quand celle-ci est trop importante, une chloration est effectuée. Ce système permet de limiter la chloration au strict nécessaire.

Ces traitements et périmètres de protection permettent une sécurisation qualitative des captages et des eaux distribuées.

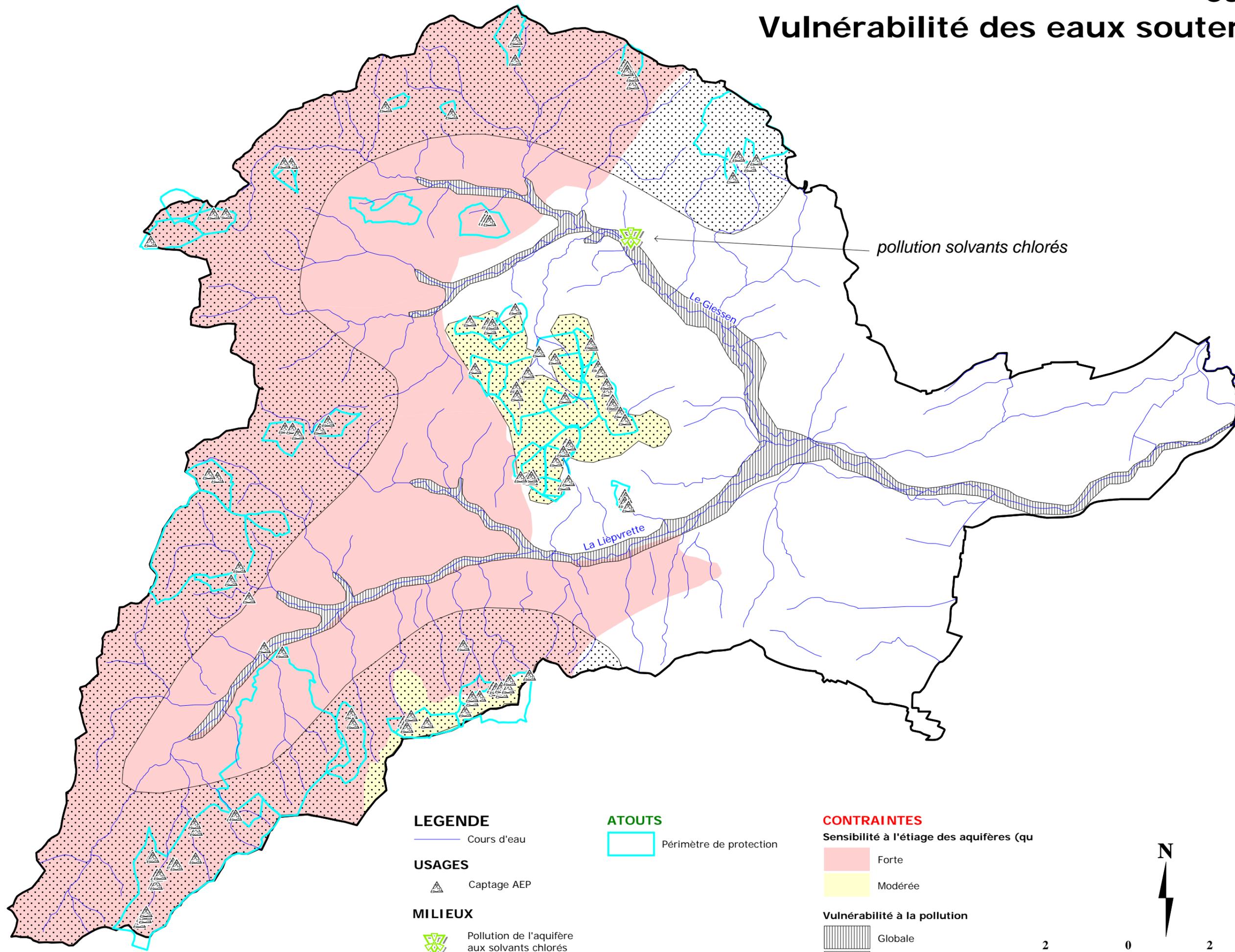
Les interconnexions, elles, permettent une sécurisation quantitative des eaux distribuées.

## **D. Les limites de la cartographie**

Les eaux brutes étant de bonne qualité, il n'y avait pas d'intérêt particulier à représenter cette information sous forme cartographique.

Par contre, il aurait été intéressant de disposer de données qualité sur les nappes d'accompagnement, mais il n'y en a pas ou peu utilisables.

# Carte 8 : Vulnérabilité des eaux souterraines



pollution solvants chlorés

### LEGENDE

-  Cours d'eau
-  Captage AEP

### MILIEUX

-  Pollution de l'aquifère aux solvants chlorés

### ATOUTS

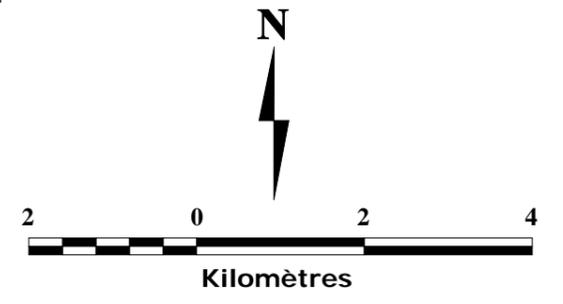
-  Périmètre de protection

### CONTRAINTES

- Sensibilité à l'étiage des aquifères (qu)
-  Forte
  -  Modérée

### Vulnérabilité à la pollution

-  Globale
-  Ponctuelle



Sources : DDASS 67 et 68 - SDEA - AERM  
Fond de carte : © IGN BD Cartho, © IGN BD Carthage  
Réalisation : CG 67 - Service rivières - Antenne de Sélestat - Erstein - août 2009

## 4. FONCTIONNEMENT DES MILIEUX

*NB : le diagnostic de cette thématique est partiel, les données sur les zones humides devant encore nous parvenir pour la partie Lièpvrette. Par ailleurs l'étude de la dynamique fluviale et du transport solide fera le diagnostic sur la mobilité des cours d'eau et le transport solide.*

### 4.1. Qualité physique des cours d'eau

#### A. Des cours d'eau dégradés et une continuité écologique non assurée

Sur les cours d'eau ayant fait l'objet d'une étude (Giessen, Giessen de Steige et d'Urbeis, Lièpvrette et Aubach), environ 1/3 du linéaire des cours d'eau présente une qualité physique moyenne à très mauvaise, soit environ 30 km sur les 80 km de cours d'eau. Ce sont surtout les compartiments du lit majeur et des berges qui sont dégradés : ripisylve peu diversifiée voire absente sur certains tronçons, berges artificialisées, ou encore lit majeur souvent réduit à peau de chagrin sont autant de composantes qui caractérisent l'hydromorphologie des cours d'eau. Les secteurs qui montrent des niveaux de dégradation importants sont surtout les traversées d'agglomération (Villé, Lièpvre, Sainte-Croix-aux-Mines, Sélestat, Scherwiller).

L'Aubach quant à lui montre un lit mineur dégradé à très dégradé sur tout son cours (colmatage des habitats, végétation aquatique importante, etc.).

Les habitats piscicoles montrent des niveaux de dégradation à ne pas négliger. Sur la Lièpvrette (seule rivière où l'on dispose de données du Réseau d'Observation des Milieux – ROM), le contexte piscicole a perdu entre 30 et 60% des fonctionnalités (en termes d'éclosion, de reproduction et de croissance). Ce sont essentiellement ces deux dernières qui sont affectées : réchauffement de la lame d'eau, montaison impossible, débits faibles sont autant de d'impacts négatifs sur le milieu.

De plus, selon les secteurs, les habitats piscicoles sont extrêmement fractionnés. La continuité écologique n'est pas assurée à l'intérieur du bassin, mais également avec le bassin de l'III.

Concernant la mobilité des cours d'eau, les tronçons disposant d'une dynamique latérale visible sont aujourd'hui très restreints (*ce point sera traité plus précisément dans l'étude de la dynamique fluviale*) ou menacés.

#### B. Les activités humaines, au cœur de l'artificialisation des milieux

La dégradation de la morphologie des cours d'eau résulte de plusieurs facteurs :

- La lutte contre les inondations, qui depuis plusieurs dizaines d'années a souvent corseté (ou repoussé voire enterré) les cours d'eau dans les traversées d'agglomération. Conséquence : berges dégradées, lit majeur inexistant et aggravation du risque d'inondation à l'aval ; les tronçons en milieu agricole sont aussi parfois corsetés par la présence de diguettes ou remblais (aval de Sélestat notamment), le plus souvent non autorisés et non justifiés au vu des enjeux
- L'urbanisation, notamment en périphérie des agglomérations : l'extension des zones d'habitations ou encore la création de zones d'activités ont souvent empiété sur les milieux naturels (souvent zone d'expansion des crues)

- Les interventions en cours d'eau, qui étaient auparavant beaucoup moins légères qu'aujourd'hui (enrochement, béton...). Les cours d'eau en traversée urbaine disposent rarement de berges végétalisées, et se retrouvent souvent « murés » (Lièpvre, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines, Scherwiller)
- Les infrastructures de transport (routes, voies ferrées) ont souvent un impact sur les cours d'eau, en terme de mobilité, mais aussi d'obstacle au franchissement piscicole. Elles sont également très problématiques pour le transit sédimentaire si elles ne sont pas dimensionnées correctement (ponts de la RD xxx à Villé ou de la RN83 à Sélestat).
- Les rejets urbains ou industriels, qui colmatent les habitats, chargent les eaux en matières organiques (entraînant des proliférations végétales), ou réchauffent les eaux
- Les activités industrielles récentes ou anciennes, qui utilisent l'eau pour leur fonctionnement, et qui ont jalonné les rivières avec nombre d'ouvrages, aujourd'hui souvent sans usage, mais dont l'impact reste présent (circulations piscicoles difficiles voire impossibles, fixation des cours d'eau, perturbation du transit sédimentaire, ...)
- Les activités agricoles (grandes cultures essentiellement), qui ont souvent du mal à cohabiter avec les cours d'eau (ripisylve « envahissante », berges qui s'érodent)
- Plus récemment, la contamination par la renouée du Japon ou la balsamine de l'Himalaya des berges et des prairies : ces plantes qui se reproduisent facilement et rapidement, et peuvent être transportées par toutes les activités humaines, entraînent l'homogénéisation et la destabilisation des ripisylves.

La qualité des habitats piscicoles est impactée par plusieurs phénomènes :

- principalement la présence de nombreux ouvrages, empêchant les circulations piscicoles, et donc la reproduction des espèces ; il est à noter que les ouvrages posant problème ne sont pas uniquement ceux présents sur les rivières principales, mais aussi (et peut-être surtout) ceux qui empêchent l'accès aux ruisseaux pépinières (présence de buses mal calées entre autre)
- la qualité physico-chimique des cours d'eau

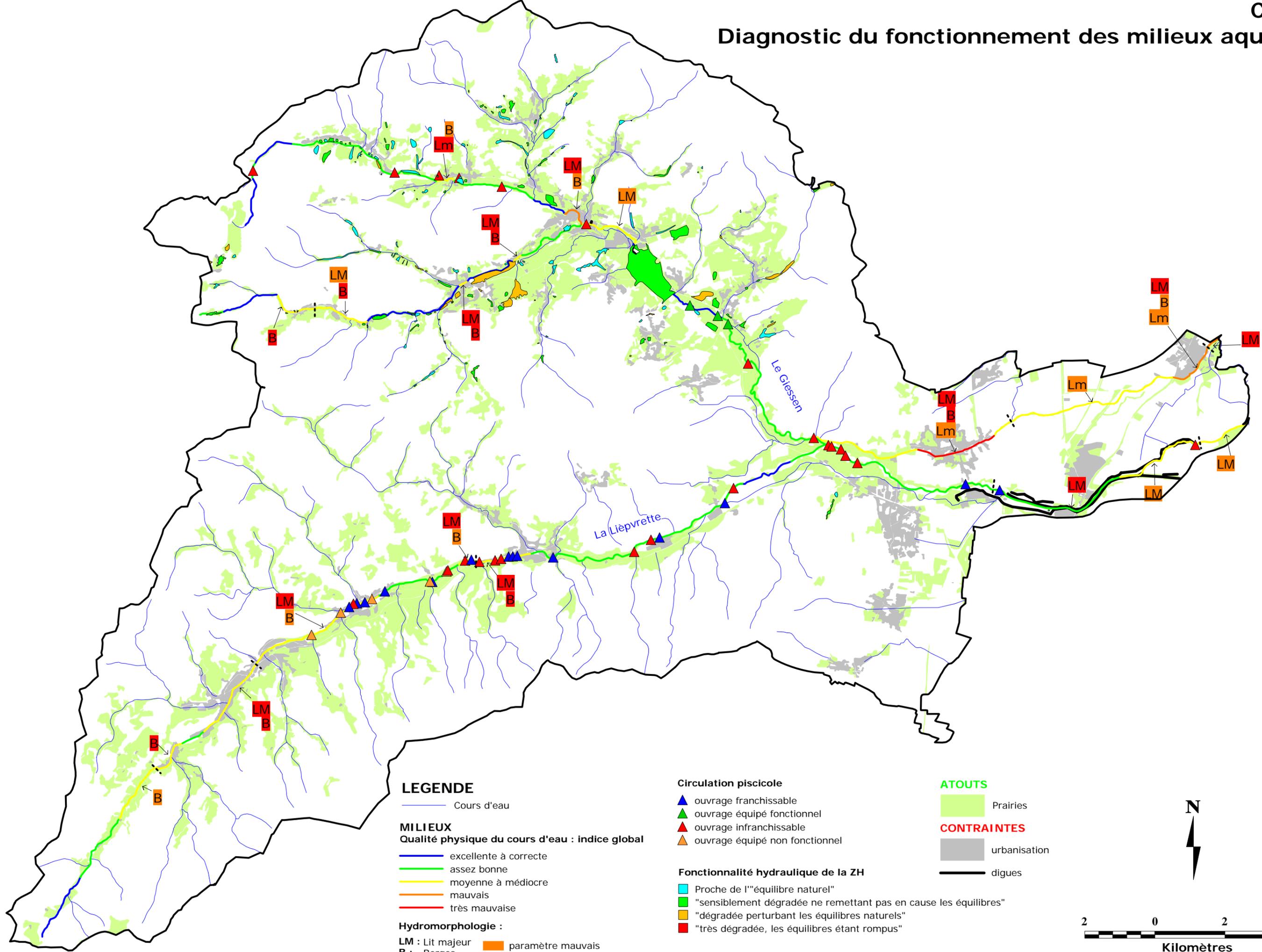
## C. Les satisfactions

Concernant les habitats piscicoles, malgré leur cloisonnement, les études réalisées sur la Lièpvrette par Saumon-Rhin montrent qu'il existe un potentiel d'habitats très intéressant, notamment pour le saumon atlantique. Les qualités d'habitats sont en effet plutôt bonnes. D'ailleurs, ceci est confirmé par les excellents taux d'implantation des saumons alevinés chaque année.

De plus, un certain nombre d'ouvrages sont équipés ou en voie d'équipement pour permettre la circulation piscicole (CDC Villé, CDC Sélestat). Les cours d'eau ont subi peu de grosses modifications, et bénéficient d'une géologie/morphologie très favorables en termes de granulométrie notamment. La prise en charge par les collectivités de la problématique franchissement piscicole a fait accélérer les dossiers (que s'ils étaient restés à la charge des propriétaires).

Près des 2/3 du linéaire ont une qualité physique assez bonne à excellente : le lit mineur est aux 4/5<sup>èmes</sup> de bonne qualité. On voit encore des zones de mobilité préservées. Les vallées bénéficient en effet d'une agriculture extensive, moins contraignante que les cultures annuelles. De plus, les collectivités ont engagé des programmes de restauration et d'entretien permettant le maintien des secteurs de bonne qualité.

# Carte 9 : Diagnostic du fonctionnement des milieux aquatiques



### LEGENDE

- Cours d'eau
- MILIEUX**  
Qualité physique du cours d'eau : indice global
  - excellente à correcte
  - assez bonne
  - moyenne à médiocre
  - mauvais
  - très mauvaise
- Hydromorphologie :**
  - LM : Lit majeur
  - B : Berges
  - Lm : Lit mineur
  - paramètre mauvais
  - paramètre très mauvais

### Circulation piscicole

- ▲ ouvrage franchissable
- ▲ ouvrage équipé fonctionnel
- ▲ ouvrage infranchissable
- ▲ ouvrage équipé non fonctionnel

### Fonctionnalité hydraulique de la ZH

- Proche de l'"équilibre naturel"
- "sensiblement dégradée ne remettant pas en cause les équilibres"
- "dégradée perturbant les équilibres naturels"
- "très dégradée, les équilibres étant rompus"

### ATOUTS

- Prairies

### CONTRAINTES

- urbanisation
- digues



## **4.2. Les zones humides**

### **A. Une régression des zones humides de qualité**

Hormis les inventaires des zones humides remarquables, les zones humides ordinaires ont fait l'objet de plusieurs inventaires. Les plus récents sont celui de l'ONF sur les zones humides en milieu forestier, et celui de l'ONEMA sur les zones humides en milieu ouvert.

Si les zones humides sont encore présentes, ce ne sont plus de vastes zones comme elles ont l'être. Les zones sont de taille extrêmement réduites, dépassant rarement un hectare, impliquant des milieux déconnectés les uns des autres.

Le constat sur les zones humides du Giessen est que la majeure partie présente des habitats dégradés à très dégradés (d'un point de vue patrimoine faunistique et floristique) : perte d'habitats, disparition d'espèces, simplification des peuplements sont autant de phénomènes visibles sur la quasi intégralité des zones humides inventoriées. De plus, les milieux sont souvent déconnectés les uns des autres.

Par ailleurs, au niveau de leurs fonctionnalités hydrauliques, 20% présentent un fonctionnement dégradé à très dégradé, essentiellement par la disparition de la connexion avec d'autres milieux.

On constate également que sur le bassin de la Lièpvrette, les zones humides sont beaucoup moins nombreuses que sur celui du Giessen.

### **B. L'impact des activités humaines**

L'urbanisation, la conversion des prairies en cultures sont à l'origine de la disparition des zones humides. Il y a quelques années encore, elles étaient considérées comme des zones insalubres (moustiques) qu'il fallait résorber. La méconnaissance de leur rôle dans l'épuration des eaux ou encore la rétention des eaux lors des crues en ont fait les premières « victimes » lors de l'extension rapide des zones urbaines et industrielles depuis la fin des années 70. Cet impact est d'ailleurs visible entre le bassin de la Lièpvrette, plus urbanisé et industrialisé, et celui du Giessen, moins urbanisé.

Aujourd'hui, si la prise de conscience de l'intérêt du maintien de ces zones commence à venir, des actions plus localisées, mais non moins impactantes, limitent (voire réduisent) toujours plus les zones humides encore fonctionnelles : remblais, drainages, sont autant d'interventions humaines qui déconnectent les milieux humides des cours d'eau ou de la nappe phréatique.

Les activités de pastoralisme, de chasse, sont elles aussi très impactantes sur la qualité des habitats. En effet, même si elles permettent le maintien de l'ouverture de ces milieux, les agriculteurs ont souvent recours au drainage des parcelles pour favoriser leur exploitation. Les activités forestières ont également des conséquences négatives sur les milieux, à la fois sur les habitats (dégradation par les engins) mais aussi sur l'hydrologie (déconnexion des milieux par les dessertes forestières, busage des cours d'eau, etc.)

Plus localement dans les arrière-vallées, la diminution des apports d'eau (notamment due aux prélèvements des sources pour l'AEP), mais également les plantations d'épicéas dans les fonds de vallées qui sont excessivement consommatrices d'eau peuvent également être une cause de l'altération voire de disparition des zones humides.

*Il faut néanmoins savoir que désormais, les SAGE peuvent se doter d'un règlement qui sera opposable au tiers. L'interdiction de construire dans les zones humides peut faire partie de ce qui sera mis dans le règlement, et ce afin de préserver des milieux intéressants écologiquement, mais également du point de la prévention contre les crues.*

## **C. Les satisfactions**

Même si la fonctionnalité des zones humides est dégradée, on peut constater le nombre important de ces zones, notamment sur le bassin du Giessen, et qui de plus présentent un potentiel de restauration intéressant.

De plus, le contexte prairial des vallées leur permet de conserver une fonctionnalité hydraulique proche de l'équilibre à sensiblement dégradée sur presque 80% des surfaces. La contractualisation avec les agriculteurs (MAET) explique le maintien de ce type d'agriculture et la prise de conscience de l'intérêt de ces milieux.

## **D. Les limites de la cartographie**

La qualité physique représentée sur les cartes est issue de plusieurs études qui datent de 1999 à 2003. Aucune étude plus récente n'a été réalisée sur le bassin versant. Même si l'on peut considérer qu'il n'y a pas eu de grosses évolutions, ces données peuvent être partiellement obsolètes.

De plus, un certain nombre de données n'ont pas pu être figurées sur la carte car elles sont manquantes.

Concernant les ouvrages, nous ne disposons pas à l'heure actuelle du relevé des ouvrages sur le Giessen d'Urbeis. L'inventaire sur les zones humides du bassin de la Lièpvrette est en cours d'élaboration (l'inventaire de l'ONEMA complet fera l'objet d'un rapport cartographique détaillé par sous-bassin versant) et une étude est en cours sur les espaces de mobilité et le transit sédimentaire de tout le bassin versant.



## 5. Diagnostic global : les enjeux

Au vu du constat posé, plusieurs enjeux s'imposent :

- Assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations**
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource disponible**
- Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface**
- Préserver la ressource en eau souterraine**
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques**

A la suite des commissions thématiques, deux autres enjeux plus globaux ont été mis en évidence :

- Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau**
- Sensibiliser les populations du SAGE à la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant**

### **5.1. Aperçu du positionnement des acteurs – Hiérarchisation des enjeux**

Les débats qui ont eu lieu au sein du bureau et des commissions thématiques ont fait ressortir des positions plutôt convergentes des différents acteurs sur le diagnostic posé.

Si bien sûr chacun est intervenu en fonction de son angle de vision, il n'est pas apparu de divergences flagrantes, mais plutôt des nuances, et toujours dans une volonté d'être le plus ambitieux possible.

Parmi les différentes thématiques abordées lors des réunions, certaines ont soulevé plus de débats que d'autres, montrant ainsi les préoccupations des uns et des autres.

L'unanimité sur l'importance de la préservation et restauration des milieux humides est tout d'abord à signaler. Si les moyens pour y arriver seront peut-être difficiles à trouver, l'enjeu est réellement partagé par tous, qu'ils soient élus, usagers ou services de l'Etat.

Par ailleurs, il a été bien mis en évidence une grande préoccupation sur les aspects quantitatifs de la ressource, notamment concernant les phénomènes d'étiage. D'une part, la pression existe déjà sur les collectivités par rapport à l'AEP, et d'autre part les conséquences sur les milieux sont mises en avant par les services de l'Etat et les usagers (protection de la nature et pêcheurs notamment).

Les acteurs (et notamment les élus) des vallées se sentent par ailleurs « moins concernés » par les problèmes d'inondation que ceux situés sur le débouché des vallées. En effet, le risque « ressenti » est plus faible, car les populations et surfaces soumises sont moins nombreuses (faible épandage par rapport à la plaine, les dégâts étant surtout dus au caractère torrentiel des crues) mais aussi parce que des crues comme celle de

février 90 (crue de référence) sont très rares et donc peut-être jugées trop « pessimistes » par rapport au vécu.

Si les enjeux sur la qualité physico-chimique et chimique sont moindres, il n'en reste pas moins que le souhait de maintenir cette bonne qualité et l'améliorer là où elle est encore passable est affirmé.

Il faut souligner également que les élus reconnaissent l'intérêt de l'élaboration du SCOT en parallèle du SAGE pour une meilleure prise en compte des enjeux.

Les conclusions de ces débats permettent donc de proposer une hiérarchisation des enjeux du SAGE. Ces enjeux sont la base de la stratégie que le SAGE devra définir. Ils peuvent se décliner en sous-enjeux dont certains sont proposés ci-dessous.

### **Enjeu n°1 : Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau**

Il est difficile de passer à côté de cet enjeu dont découlent bien évidemment les enjeux suivants.

L'atteinte du bon état des masses d'eau est en effet conditionnée par plusieurs paramètres étroitement liés entre eux :

- une bonne qualité physico-chimique et chimique des cours d'eau et nappes
- une bonne qualité hydromorphologique des cours d'eau
- une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques
- une hydrologie favorable
- ...

### **Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.**

On a vu que le bassin versant disposait de potentialités non négligeables en terme de milieux aquatiques intéressants. Cependant, beaucoup de ces milieux sont aujourd'hui dégradés, ou pour le moins peu fonctionnels.

Il faut rappeler l'importance de cet enjeu notamment par rapport aux zones humides, et à leurs multiples rôles, que ce soit en terme de protection contre les crues, d'auto-épuration, de soutien des débits des cours d'eau à l'étiage, etc.

L'enjeu devra donc permettre de fixer des objectifs notamment sur :

- √ La préservation et/ou restauration des zones humides
- √ La protection ou la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau
- √ La conservation ou le rétablissement des interactions entre les différents compartiments aquatiques
- √ Le rétablissement de la continuité écologique

### **Enjeu n°3 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource disponible**

Si globalement, on voit bien qu'en période de hautes eaux/moyennes eaux, les usages sont satisfaits, à l'étiage, le constat de conflit d'usage semble s'accroître chaque année. Au-delà même du conflit d'usages, il est important de noter que l'hydrologie des cours d'eau participe fortement à leur bon ou mauvais état écologique.

Ainsi, l'enjeu n°2 devra permettre de fixer des objectifs concernant :

- √ l'amélioration des connaissances sur l'hydrologie des têtes de bassin ainsi que les phénomènes d'infiltration au niveau du cône de déjection
- √ la définition de priorités d'usage, notamment pendant la période d'étiage, que les usages soient anthropiques ou biologiques
- √ la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans les vallées

#### **Enjeu n°4 : Assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations**

On a pu constater empiriquement, que les vallées disposaient encore d'espaces relativement préservés, non urbanisés, où les crues peuvent naturellement s'étendre sans que cela présente une contrainte particulière pour les usages.

Par ailleurs, si globalement les secteurs soumis au risque d'inondation sont localisés, ce sont des secteurs très sensibles, urbanisés ou industrialisés. Il convient naturellement pour ces secteurs exposés de limiter, voire de réduire quand c'est possible le risque auxquels ils sont soumis.

Pour cet enjeu, le SAGE devra donc se fixer des objectifs visant à :

- √ préserver les zones naturelles d'expansion des crues : cela passe par l'identification de ces zones, leur restauration éventuelle,
- √ réduire les aléas à la source, notamment par la maîtrise de l'urbanisation, la rétention à l'amont, la limitation de l'impact des ouvrages hydrauliques
- √ réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, par la mise en œuvre de protection rapprochée
- √ développer une logique de bassin versant
- √ développer la culture du risque

#### **Enjeu n°5 : Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface**

Les problèmes de qualité physico-chimiques se localisent essentiellement sur la Lièpvrette et le Giessen aval. Par ailleurs, si les données disponibles montrent des problèmes récurrents de pollutions par les micropolluants (pesticides notamment) sur la Lièpvrette et le Giessen aval, on ne peut exclure la présence de cette pollution sur le Giessen amont.

Cet enjeu est primordial pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface.

Les objectifs principaux de cet enjeu pourront notamment porter sur :

- √ le traitement de la pollution organique et phosphorée sur la Lièpvrette (et donc le Giessen aval)
- √ la réduction de la pollution chimique et notamment aux pesticides, par le biais d'opération de sensibilisation par exemple
- √ l'amélioration de la connaissance sur l'état chimique du Giessen amont
- √ la réduction des risques de pollutions accidentelles
- √ le maintien de la bonne qualité physico-chimique sur le Giessen amont

## **Enjeu n°6 : Préserver la ressource en eau souterraine**

Si l'on a bien vu que la qualité des eaux souterraines (pour le bassin versant essentiellement exploitée pour l'alimentation en eau potable) est bonne à très bonne selon les critères de potabilité, la ressource en eau souterraine n'est en pas moins sensible au niveau de la quantité.

L'enjeu défini ici pourra donc se décliner en objectifs destinés à :

- √ Sécuriser l'alimentation en eau potable
- √ Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux souterraines (brutes)
- √ Réduire les risques de pollutions accidentelles/diffuses

## **Enjeu n°7 : Sensibiliser les populations**

La stratégie du SAGE qui découlera des enjeux définis auparavant ne pourra être mise en œuvre que par l'appropriation par l'ensemble des acteurs, y compris les habitants du constat posé et des orientations de gestion et d'aménagement proposées par la CLE.

Ceci suppose donc de développer les actions de communication et de sensibilisation vers l'ensemble des publics utilisateurs et gestionnaires de l'eau.

Le SAGE devra donc se fixer des objectifs et une stratégie ambitieuse pour cet enjeu.

### ***5.2. Atouts et contraintes du bassin versant***

Les différents enjeux ci-dessus montrent que toutes les problématiques sont plus ou moins liées entre elles et que les orientations de gestion ou d'aménagement qui seront définies par la suite pourront répondre à plusieurs enjeux.

Les atouts et contraintes du bassin versant peuvent donc être globalisés. Ce sont les principaux points positifs et négatifs de la gestion de l'eau sur le périmètre du SAGE, sur lesquels il faudra s'appuyer, pour décliner ensuite des objectifs et une stratégie globale et partagée.

Le tableau ci-dessous les décline par sous-bassin versant.

	<b>ATOUTS</b>	<b>CONTRAINTES</b>
Giessen amont	Peu d'urbanisation/faible pression démographique Pas d'activités industrielles Contexte forêt Agriculture extensive	Sensibilité des aquifères à l'étiage Habitats dispersés Risques de « mauvaises pratiques » (décharges sauvages, etc.) Prélèvement de la ressource pour l'AEP
Giessen moyen	Agriculture majoritairement extensive Peu d'activités industrielles Traitement des eaux usées satisfaisant	Pression urbaine modérée mais en développement Dérivation de l'Aubach Prélèvement de la ressource pour l'AEP Aléa inondation
Giessen aval	Traitement des eaux satisfaisant Pas ou peu de prélèvement de la ressource	Pression urbaine forte (Sélestat) Agriculture intensive (maïs, vignes) Contexte géologique défavorable (infiltration du Giessen) Aléa inondation Nombreux ouvrages
Lièpvrette amont	Peu d'urbanisation Contexte forêt Agriculture extensive	Activités industrielles polluantes Prélèvements pour l'AEP et l'industrie Traitement des eaux usées pas satisfaisant
Lièpvrette moyenne	Agriculture extensive Traitement des eaux usées satisfaisant	Activités industrielles polluantes Prélèvements pour l'AEP et l'industrie Pression urbaine importante (peu d'espace disponible) Aléa inondation Transit routier important Nombreux ouvrages
Lièpvrette aval	Agriculture extensive Traitement des eaux usées satisfaisant	Activités industrielles polluantes Prélèvements pour l'AEP et l'industrie Dérivation du Muehlbach Pression urbaine modérée Aléa inondation Transit routier important Nombreux ouvrages
Aubach		Prélèvements pour l'agriculture et étangs Agriculture intensive Pression urbaine modérée Nombreux ouvrages

**Tableau 3 : Récapitulatif des atouts et contraintes par sous-bassin versant**



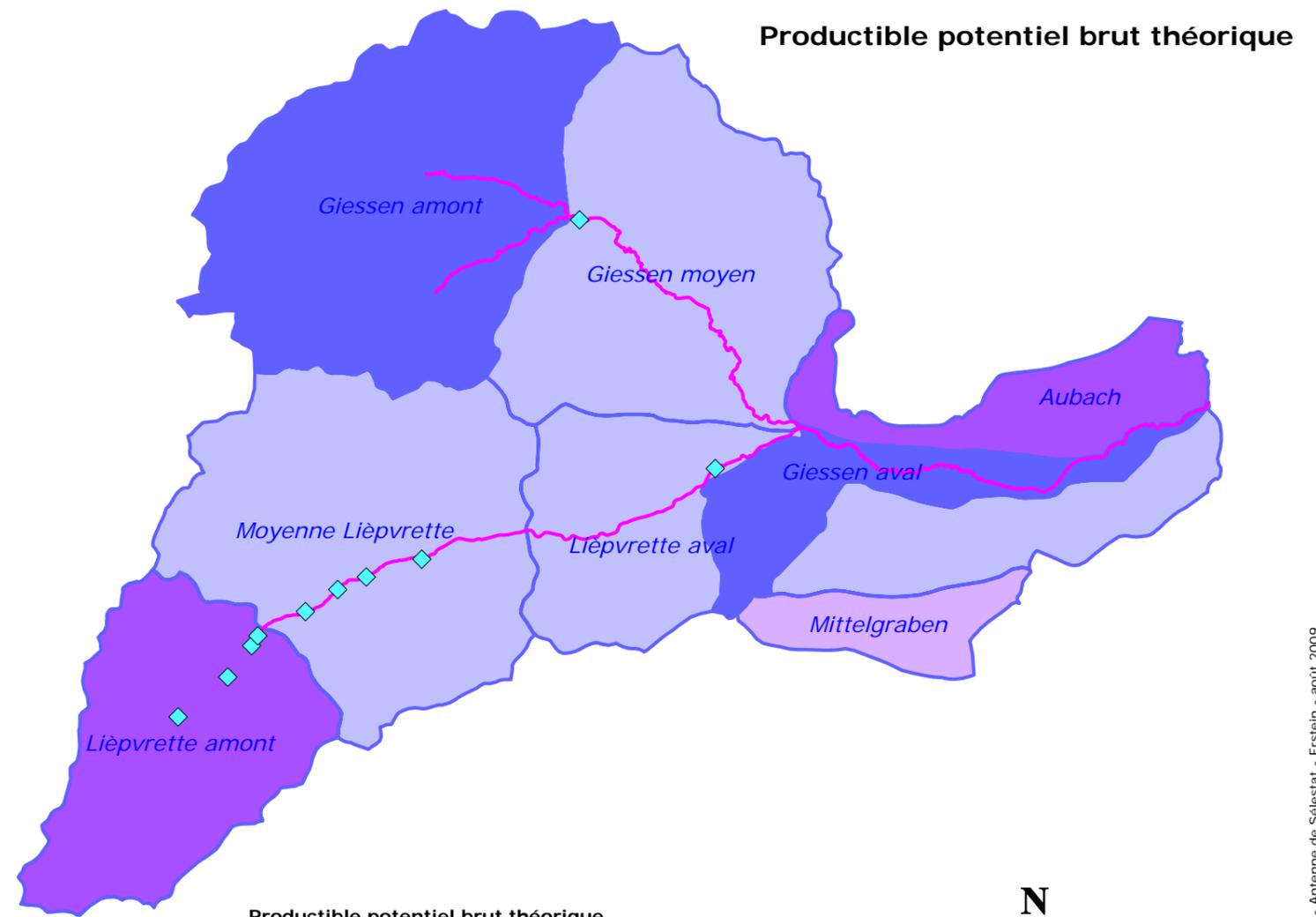
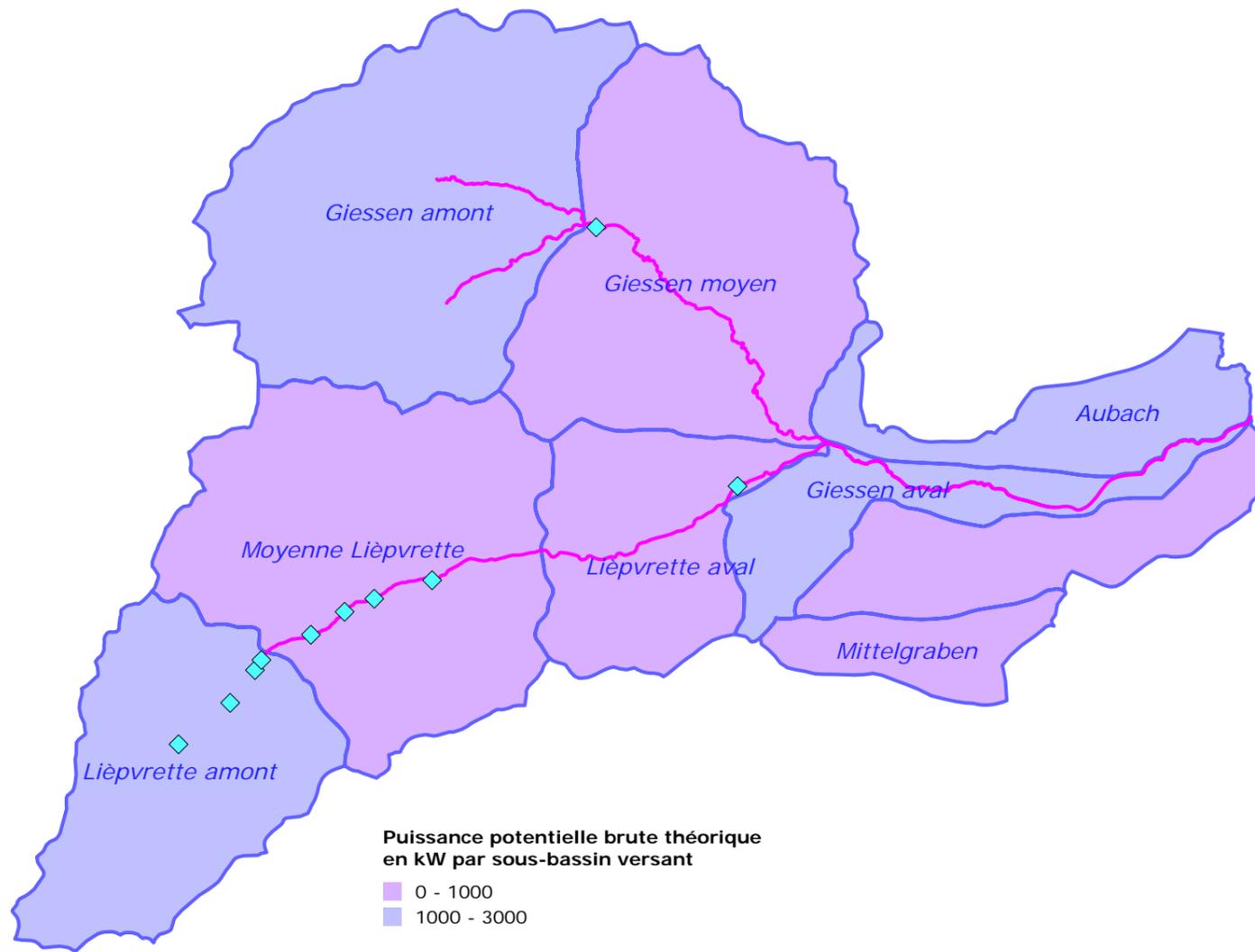
## **ANNEXES**



ANNEXE 1

NOM de la masse d'eau	CODE	Classement MEN/MEFM	TYPE de masse d'eau	ETAT GLOBAL actuel	ETAT ECOLOGIQUE actuel	ETAT CHIMIQUE actuel	OBJECTIFS D'ETAT RETENUS Global	OBJECTIFS D'ETAT RETENUS Ecologique	OBJECTIFS D'ETAT RETENUS Chimique	ECHÉANCE DEFINIE pour atteindre l'objectif	MOTIVATIONS DES CHOIX
GIESSEN 1	CR112	MEN	TP04	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon Etat	Bon Etat	2015	
GIESSEN 2	CR113	MEN	P18/04	Pas bon état	Etat moyen	Pas bon état	Bon état	Bon Etat	Bon Etat	2021	Faisabilité technique - Conditions naturelles - Coûts disproportionnés -
GIESSEN 3	CR114	MEN	P18/04	Pas bon état	Etat moyen	Pas bon état	Bon état	Bon Etat	Bon Etat	2021	Faisabilité technique -
LIEPVRETTE 1	CR115	MEN	TP04	Pas bon état	Etat moyen	Bon état	Bon état	Bon Etat	Bon Etat	2015	
LIEPVRETTE 2	CR116	MEFM	TP04	Pas bon état	Mauvais potentiel	Pas bon état	Bon état	Bon Potentiel	Bon Etat	2021	Faisabilité technique - Coûts disproportionnés -
LIEPVRETTE 3	CR117	MEN	TP04	Pas bon état	Etat moyen	Pas bon état	Bon état	Bon Etat	Bon Etat	2027	Faisabilité technique - Coûts disproportionnés -
ROMBACH	CR118	MEN	TP04	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon Etat	Bon Etat	2015	
AUBACH	CR119	MEA	Canal latéral de dérivation ou d'amenée (usines, moulins, etc)	Pas bon état	Potentiel moyen	Pas bon état	Bon état	Bon Potentiel	Bon Etat	2021	Faisabilité technique -





**LEGENDE**

sous-bassin versant

**MILIEUX**

Orientations du COGEPMOI

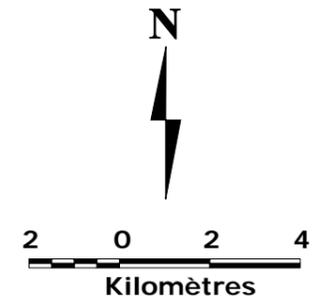
Cours d'eau prioritaire SAUMON 2015

Ouvrage identifié pour évaluer le potentiel hydroélectrique

**Productible potentiel brut théorique en GWh par sous-bassin versant**

0 - 2  
2 - 5  
5 - 10  
10 - 15

*Productible évalué pour les cours d'eau ayant un module supérieur ou égal à 0.5 m3/s*







**COMMISSION THEMATIQUE « QUALITE »**

**REUNION DU 20 OCTOBRE 2009 – BASSEMBERG**

**COMPTE-RENDU DE REUNION**

Liste des présents

Monsieur Jean-Marc RIEBEL, CdC du Canton de Villé, membre de la CLE  
Monsieur Charles ANDREA, CdC de Sélestat, membre de la CLE  
Monsieur Daniel GROSS, Commune de Saint-Pierre-Bois, membre de la CLE  
Monsieur Rémi ANTOINE-GRANDJEAN, Commune de Urbeis, membre de la CLE  
Monsieur Roland RENGERT, Commune de Neuve-Eglise, membre de la CLE  
Monsieur Alain KAUSS, Alsace Nature, membre de la CLE  
Madame Laure AERTS, DDAF 67, membre de la CLE  
Monsieur Julien GILLET, DIREN Alsace, membre de la CLE  
Madame Muriel KAMMENTHALER, DDASS 67, membre de la CLE  
Madame Audrey RENAULD, Agence de l'eau Rhin-Meuse, membre de la CLE  
Madame Emmanuelle SIRY, Conseil Général du Bas-Rhin, Animatrice du SAGE  
Monsieur Gilles ANSEUM, SDEA, invité  
Monsieur Alain KIEBER, Conseil Général du Bas-Rhin, invité  
Monsieur Thierry FROEHLICHER, CdC Canton de Villé, invité  
Monsieur Pierre RUCH, Commune de Kintzheim, invité

Etaients excusés :

Monsieur René HAAG, Conseil Général du Bas-Rhin, membre de la CLE  
Madame Agnès HENRICHS, CdC du Val d'Argent, membre de la CLE  
Monsieur Jean-Michel BASS, Commune de Lalaye, membre de la CLE  
Madame Marie-Anne KOENIG, Commune de Sélestat, membre de la CLE  
Monsieur André FRANTZ, Commune de Villé, membre de la CLE  
Monsieur Jacques DOUMAS, Association des usagers industriels de l'eau, membre de la CLE  
Monsieur Alain RAUSCHER, CdC Sélestat, invité  
Madame Catherine ADNET, SCOT de Sélestat, invitée  
Monsieur Francis WEYH, Commune de Kintzheim, invité  
Monsieur Bernard RUHLMANN, Commune de Kintzheim, invité

✍      ✍

M. RIEBEL ouvre la séance en tant que Président de la commission thématique « Qualité » et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

L'animatrice Emmanuelle SIRY présente les différents points de l'ordre du jour

### **Point 1 : Organisation du travail en commission thématique**

Mme SIRY rappelle rapidement les objectifs du diagnostic, et le mode de fonctionnement en commission thématique. Elle précise que les éléments du diagnostic présentés dans le rapport et dont il est question aujourd'hui ont été travaillés au sein du bureau au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

### **Point 2 : Élément de cadrage : la DCE et le SDAGE**

Mme SIRY rappelle que le SAGE est encadré par les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le futur SDAGE en phase d'approbation. Elle présente les différentes cartes des masses d'eau de surface et souterraine, avec leur état actuel et leur objectif de bon état.

### **Point 3 : Eléments du diagnostic sur la thématique « Qualité »**

Mme SIRY présente dans un premier temps les éléments de diagnostic sur la qualité physico-chimique et chimique (micropolluants) des eaux superficielles.

M. RIEBEL interroge les membres de la commission sur le diagnostic posé.

M. KAUSS ne comprend pas comment on peut dire que le Giessen amont a une bonne qualité physico-chimique s'il n'y a pas de données. Mme SIRY précise que ce sont les données chimiques qui sont absentes sur ce cours d'eau. Sur la carte, les données de physico-chimie sont représentées de manière linéaire (en l'occurrence, trait vert pour le Giessen amont). Cette partie du Giessen dispose de 3 stations de mesure de la qualité, donc il n'y a pas de problème pour qualifier l'état physico-chimique.

Concernant l'état des dispositifs d'ANC, M. RIEBEL souligne que le constat est le même que sur le Val d'Argent. Mme SIRY indique juste qu'elle n'avait pas de données sur le Val de Villé. M. ANSEUM indique qu'un diagnostic des installations est actuellement en cours sur le canton de Villé. Les données ne devraient donc pas tarder à être disponibles.

M. RENGERT s'interroge sur les décharges à risques indiquées sur la carte. Celle au niveau de Breitenau n'est pas problématique (au niveau d'un chemin rural). Mme SIRY précise qu'elle n'a fait figurer sur la carte que celles présentant un risque moyen à fort pour les eaux. Après consultation des cartes de l'état des lieux (où étaient indiquées l'ensemble des décharges), il y en a en fait 2 côtes à côtes, alors que sur celle du diagnostic il n'y a plus qu'une. La décharge dont parle M. RENGERT doit donc être celle qui n'y figure plus.

Mme SIRY passe ensuite au diagnostic sur la qualité des eaux souterraines. Il est rappelé que la nappe d'Alsace n'entre pas dans le champ de compétence du SAGE Giessen-Lièpvrette. Sont uniquement concernés ici les aquifères du socle vosgien et des grès (qui alimentent les sources).

Sur les problèmes de bactériologie, Mme KAMMENTHALER ne pense pas qu'il y ait un lien entre l'étiage et les contaminations bactériologiques.

Concernant l'agressivité de l'eau, M. ANSEUM précise que c'était surtout problématique pour les réseaux qui relarguent du cuivre (et non du plomb). Et on ne peut pas vraiment parler de problème de qualité. Mme KAMMENTHALER fait toutefois remarquer que sur certains secteurs, les eaux sont très agressives et peuvent poser à terme des problèmes sur l'état des réseaux. Cela peut engendrer des coûts importants à la charge des collectivités.

M. RIEBEL demande si effectivement toutes les unités de gestion du Val d'Argent sont traitées au chlore. Mme SIRY confirme : la DDASS du Haut-Rhin, qui ne pouvait être présente, lui a fourni ces informations.

M. ANTOINE-GRANDJEAN souligne qu'un problème subsiste au niveau de la source du Giessen, avec la ferme située juste au-dessus. Mme KAMMENTHALER précise qu'a priori des changements ont eu lieu sur l'exploitation, il peut aussi y avoir un impact du gibier présent dans le secteur (présence d'agrainage à proximité), mais effectivement, on peut se demander si cette source est protégeable. M. RIEBEL remarque toutefois qu'il ne peut être question de s'en passer quantitativement.

M. ANSEUM demande si l'origine de la pollution aux solvants chlorés est connue. Mme SIRY indique qu'elle provient de l'entreprise BURCKERT. Ce site est classé dans BASOL, et a fait l'objet de 2 AP pour réduire la pollution. Le premier programme de travaux n'a pas été suffisant et une deuxième opération de dépollution est en place (puits de dépollution, traitement par ventilation forcée). Elle précise toutefois qu'a priori, les analyses n'ont pas montré de pollution des eaux de surface.

Mme SIRY présente enfin le diagnostic sur le risque de pollution accidentelle. Elle précise que les données présentées sur la carte sont issues pour l'essentiel de l'inventaire des pêcheurs (impact sur les poissons). M. ANTOINE-GRANDJEAN demande l'origine des pollutions riveraines. Mme SIRY indique qu'il s'agit souvent d'incidents liés à des vidanges de cuve, ou par exemple nettoyage des toitures. M. ANTOINE-GRANDJEAN précise qu'à Urbeis, deux fois de suite une pollution à cause d'une vidange de piscine est survenue (au changement de propriétaire). Il s'interroge sur les mesures à mettre en œuvre pour éviter cela. Mme SIRY souligne qu'ici, la seule « mesure » consiste en l'information et la sensibilisation, qu'elle soit au niveau des industriels ou des riverains. Il peut être rappelé dans les bulletins communaux quelques principes de base pour prévenir ces accidents.

M. KAUSS s'interroge sur le problème de la décharge du Dachloecher. Il y a une pollution avérée, qu'est-il prévu ? M. RIEBEL précise que le SMICTOM a pris le dossier en main, une opération de dépollution a été mise en place. M. FROEHLICHER se charge de fournir les éléments à Mme SIRY.

L'ensemble des éléments de diagnostic posés ne soulève pas de divergences particulières, les compléments d'information discutés seront donc intégrés au rapport de diagnostic.

Les enjeux proposés par le bureau sont ensuite présentés. Mme SIRY précise que pour l'instant, il n'y a pas de hiérarchisation de ces enjeux. Il reviendra à la CLE lors de la validation du diagnostic de l'établir.

Les enjeux proposés sont validés par la commission.

M. GILLET rappelle toutefois que le bon état écologique n'est pas uniquement sous-tendu par la physico-chimie ou la chimie, mais aussi par l'état physique des cours d'eau. Mme SIRY abonde dans ce sens, mais rappelle que l'état physique est abordé dans une autre commission thématique.

Mme SIRY indique qu'il pourrait être proposé un enjeu « chapeau », conditionnant l'ensemble des autres enjeux : « Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau ». Ce nouvel enjeu est accepté.

Les débats étant clos, M. RIEBEL remercie l'ensemble des participants.





**COMMISSION THEMATIQUE « QUANTITE »**

**REUNION DU 21 OCTOBRE 2009 – SAINTE-CROIX-AUX-MINES**

**COMPTE-RENDU DE REUNION**

Liste des présents

Madame Agnès HENRICHES, CdC du Val d'Argent, membre de la CLE  
Monsieur Daniel GROSS, Commune de Saint-Pierre-Bois, membre de la CLE  
Monsieur André FRANTZ, Commune de Villé, membre de la CLE  
Monsieur Maurice KUBLER, Commune d'Albé, membre de la CLE  
Monsieur Emilio RODRIGUEZ, Agence de l'eau Rhin-Meuse, membre de la CLE  
Madame Emmanuelle SIRY, Conseil Général du Bas-Rhin, Animatrice du SAGE  
Monsieur Erwan HORNIER, ONEMA 67, invité  
Monsieur Philippe SCHAEFFER, SDEA, invité  
Monsieur Pierre RUCH, Commune de Kintzheim, invité  
Madame Catherine ADNET, SCOT de Sélestat, invitée  
Monsieur Alain RAUSCHER, CdC Sélestat, invité

Etaients excusés :

Monsieur Jean-Marc RIEBEL, CdC du Canton de Villé, membre de la CLE  
Monsieur Charles ANDREA, CdC de Sélestat, membre de la CLE  
Madame Marie-Anne KOENIG, Commune de Sélestat, membre de la CLE  
Monsieur Roland RENGERT, Commune de Neuve-Eglise, membre de la CLE  
Monsieur Christian OTTENWAEELDER, Association foncière de Châtenois, membre de la CLE  
Monsieur Régis CREUSOT, DIREN Alsace, membre de la CLE  
Madame Laure AERTS, DDAF 67, membre de la CLE  
Madame Muriel KAMMENTHALER, DDASS 67, membre de la CLE  
Monsieur Hervé PAUTRAT, Conseil Général du Bas-Rhin, invité  
Mademoiselle Cécile KLEIN, Conseil Général du Haut-Rhin, invitée  
Monsieur Denis HERMANN, ONEMA 68, invité  
Monsieur Francis WEYH, Commune de Kintzheim, invité  
Monsieur Bernard RUHLMANN, Commune de Kintzheim, invité

♪ ♪

Mme HENRICHES ouvre la séance en tant que Présidente de la commission thématique « Quantité » et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

L'animatrice Emmanuelle SIRY présente les différents points de l'ordre du jour

**Point 1 : Organisation du travail en commission thématique**

Mme SIRY rappelle rapidement les objectifs du diagnostic, et le mode de fonctionnement en commission thématique. Elle précise que les éléments du diagnostic présentés dans le rapport et dont il est question aujourd'hui ont été travaillés au sein du bureau au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

## **Point 2 : Élément de cadrage : la DCE et le SDAGE**

Mme SIRY rappelle que le SAGE est encadré par les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le futur SDAGE en phase d'approbation. Elle présente les différentes cartes des masses d'eau de surface et souterraine, avec leur état actuel et leur objectif de bon état.

## **Point 3 : Éléments du diagnostic sur la thématique « Quantité »**

Mme SIRY présente dans un premier temps les éléments de diagnostic concernant les inondations.

Mme HENRICHS souligne que dans le val d'Argent, le problème lors des crues ne vient pas vraiment des inondations, mais surtout de la vitesse et de la force des crues qui génèrent des dégâts sur les infrastructures (routes, ponts, éventuellement murs de rives dans les traversées urbaines) ; lors de la crue de février 1990, il n'y a pas eu beaucoup d'étalement d'eau comme en plaine. Le manque d'entretien des boisements de berges qui a généré des embâcles au niveau des ponts ont aggravé les phénomènes.

M. FRANTZ souligne également que ce n'est pas forcément à la fin du printemps que ces crues exceptionnelles surviennent, pour rappel la crue de décembre 1999. Mme SIRY confirme effectivement que ces épisodes pluvieux peuvent survenir en plein hiver, mais statistiquement, c'est plutôt fin de l'hiver, début du printemps que ces phénomènes interviennent préférentiellement.

M. FRANTZ précise par ailleurs que ces phénomènes restent rares et que globalement, Villé n'a pas vraiment de problème, sauf au niveau du pont Pasteur.

Monsieur KUBLER s'interroge sur la problématique de la recherche de solution de stockage sur l'amont du BV pour répondre aux demandes de la Police de l'eau en contrepartie des digues à Sélestat. Lors de la crue de février 1990, tous les prés à l'amont du Val de Villé étaient inondés. Comment trouver une capacité de stockage là où s'est déjà inondé. Mme SIRY explique que pour l'instant il faudra faire cette recherche. Rien ne dit que l'on trouvera des zones pour compenser. Ceci étant, on peut aussi faire du surstockage sur des zones déjà inondées, mais là encore, l'étude qu'il faudra lancer devra voir si cela est possible.

M. HORNIER relève que cette rétention peut se faire aussi plus haut, au niveau des affluents. A l'inverse de ce qui était signalé plus tôt concernant les problèmes des embâcles, sur les affluents les embâcles, qui ralentissent le flux arrivant sur les cours d'eau principaux peuvent être intéressants à conserver.

Mme SIRY rappelle que l'étude de dynamique fluviale pourra permettre d'avoir des éléments sur les champs d'inondation, ainsi que l'étude de caractérisation de l'aléa inondation menée par la DDAF. Une réunion pour le faire le point sur cette problématique est d'ailleurs programmée prochainement.

Mme ADNET s'interroge sur l'inondabilité de la zone d'activités de Danielsrain, que le SCOT a identifié comme une des rares zones restant pour l'installation de nouvelles entreprises. Mme SIRY ne peut répondre à l'échelle de la carte présentée, mais elle y

regardera de plus près<sup>1</sup>. M. FRANTZ s'interroge aussi sur une zone où il est prévu d'installer la maison de retraite.

Mme SIRY aborde ensuite le diagnostic de la disponibilité de la ressource. Elle rappelle que les résultats de cette partie sont issus de l'étude sur le bilan hydrologique qui avait été demandée lors de l'état des lieux du SAGE.

Il est indiqué que la scierie à Steige pompe dans la rivière pour arroser ces stocks de bois. M. HORNIER précise que ce prélèvement est connu, mais qu'il est en-deçà des seuils de prélèvement. Par ailleurs, l'impact est à relativiser car une partie de l'eau prélevée est restituée au milieu par infiltration. Il est cependant difficile d'intervenir.

M. GROSS souligne qu'au vu des problèmes potentiels pour l'alimentation en eau potable des vallées, il est tout à fait d'accord avec les objectifs du SCOT sur l'urbanisation et les nouveaux habitants. Il rappelle que plus d'urbanisation signifie plus de besoins pour l'eau potable, et qu'en l'état actuel des choses, il ne sera fait aucune nouvelle recherche de ressource supplémentaire.

M. FRANTZ remarque toutefois qu'il ne faut pas non plus que les objectifs fixés en fassent une « vallée morte ». L'interconnexion avec Scherwiller est en cela une bonne chose, elle permet d'assurer une ressource complémentaire en cas de besoin.

M. RAUSCHER précise qu'au-delà du raccordement des communes du Val d'Argent à la STEP de Sélestat, qui effectivement ne restituent plus ce débit à la Lièpvrette, un autre problème se pose par ce raccordement : les eaux claires parasites qui posent un double problème, à la fois en terme d'efficacité du traitement de la STEP, mais aussi pour ce qui est d'un prélèvement inutile de la ressource. Mme HENRICHS souligne que tous les nouveaux réseaux créés sont sur du système séparatif, mais qu'effectivement, les vieux réseaux restent en unitaire, pour une raison de coût.

Se pose également la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires. Là encore, c'est une ressource qui est directement soustraite, et qui en plus n'est pas payée par l'utilisateur.

M. HORNIER constate donc qu'il y a quand même une exportation d'eau assez importante du bassin versant, qui impacte directement les milieux. Mme SIRY confirme, en précisant que le problème essentiel se situe sur le Giessen aval, avec le prélèvement de l'Aubach, qui ne respecte pas le débit réservé. Là encore, c'est un prélèvement qui sort du bassin versant. Pour la Lièpvrette, si on peut savoir quel volume est exporté à la STEP, l'impact sur le terrain reste difficile à évaluer, d'autant que la station de mesure de débit est située à l'amont de l'ancien rejet des eaux usées.

Il est évident que des choix devront être faits sur l'Aubach. D'ailleurs, Mme SIRY rappelle l'intérêt du règlement dont devra se doter le SAGE, qui permettra de se fixer des objectifs concernant les usages prioritaires notamment.

M. KUBLER souligne que sur le val de Villé, le déclin de l'agriculture de montagne a entraîné une fermeture des espaces ouverts, et dans les petits vallons, la forêt a grignoté de l'espace, et parfois même des plantations d'épicéas ont été réalisées. Ces cultures sont extrêmement gourmandes en eau, ce qui concoure également aux faibles débits sur les têtes de bassin. Cependant, la Communauté de communes a lancé un programme de suppression des timbres postes, pour rouvrir ces espaces. Ceci va également dans le bon sens de préserver la ressource.

---

<sup>1</sup> Après vérification, cette zone n'a pas été inondée lors des crues de février 1990, mais l'enveloppe de la crue centennale réalisée à l'occasion de la modélisation hydraulique pour l'aménagement de la déviation de Châtenois empiète en partie sur cette zone. Ces résultats sont cependant à confirmer avec la modélisation globale actuellement en cours par la DDAF 67

Mme SIRY présente enfin le potentiel hydroélectrique du bassin. Elle rappelle que ceci est un exercice de style imposé, et qu'il figure dans le diagnostic uniquement car les données n'étaient pas disponibles lors de l'élaboration de l'état des lieux.

Si l'ensemble des éléments du diagnostic a suscité beaucoup de débats, il est partagé par les membres de la commission. Les compléments d'information apportés seront intégrés au rapport du diagnostic.

Mme SIRY présente ensuite les enjeux qui ont été proposés par le bureau de la CLE.

Mme ADNET s'interroge sur un des objectifs du SCOT d'augmenter les populations dans les vallées. A priori, il semble être contraire à un objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Mme SIRY explique qu'il peut y avoir plusieurs hypothèses : soit on souhaite répondre aux besoins d'une population croissante, et on fait des recherches de nouvelles ressources (nouvelles sources ou interconnexion avec la plaine notamment), soit on admet que l'augmentation de population ne peut aller au-delà d'un seuil, en fonction des ressources disponibles. Il peut effectivement y avoir incompatibilité entre les deux.

Mme HENRICHS ajoute qu'il peut y avoir également un travail à faire en terme de sensibilisation de la population aux économies d'eau, en travaillant déjà au niveau des écoles. De plus, on n'échappera pas à l'augmentation du prix de l'eau, qui est aussi un facteur d'économie.

Concernant la préservation des zones d'expansion des crues, Mme ADNET demande s'il y aura une carte qui délimitera ces zones. Mme SIRY répond qu'avec les deux études en cours (dynamique fluviale et aléa inondation), on pourra délimiter ces zones à préserver. Mme ADNET rappelle que cela aura des conséquences notamment pour l'urbanisme, et qu'il faudra bien préciser aux élus l'impact de leurs décisions.

Mme SIRY explique qu'il y aura effectivement un certain nombre de zonage, mais tout n'a pas vocation à figurer dans le règlement notamment.

Les débats étant clos, Mme HENRICHS remercie l'ensemble des participants.



**COMMISSION THEMATIQUE « FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES »**

**REUNION DU 3 NOVEMBRE 2009 – DIEFFENTHAL**

**COMPTE-RENDU DE REUNION**

Liste des présents

Monsieur Charles ANDREA, CdC de Sélestat, membre de la CLE  
Madame Marie-Anne KOENIG, Commune de Sélestat, membre de la CLE  
Monsieur Maurice KUBLER, Commune d'Albé, membre de la CLE  
Monsieur Roland RENGERT, Commune de Neuve-Eglise, membre de la CLE  
Monsieur Robert ERB, Fédération de Pêche 67, membre de la CLE  
Monsieur Alain KAUSS, Alsace Nature, membre de la CLE  
Monsieur Dominique BURLET, DIREN Alsace, membre de la CLE  
Madame Audrey RENAULD, AERM, membre de la CLE  
Madame Laure AERTS, DDAF 67, membre de la CLE  
Monsieur Florent PIERRON, ONEMA délégation interrégionale, membre de la CLE  
Monsieur Dominique HUSSON, ONF, membre de la CLE  
Monsieur Alain DONFUT, CRCI, membre de la CLE  
Madame Emmanuelle SIRY, Conseil Général du Bas-Rhin, Animatrice du SAGE  
Monsieur Thierry FROELICHER, CdC Canton de Villé, invité  
Monsieur Erwan HORNIER, ONEMA 67, invité  
Monsieur Denis HERMANN, ONEMA 68, invité  
Mademoiselle Cécile KLEIN, Conseil Général du Haut-Rhin, invitée  
Monsieur Benoît OUTREY, Conseil Général du Bas-Rhin, invité  
Monsieur Claude BRUNSCHWILLER, Comité technique de gestion piscicole Giessen-Lièpvrette, invité  
Monsieur Jacques BERGER, AAPPMA Châtenois, invité  
Monsieur Pierre RUCH, Commune de Kintzheim, invité  
Monsieur Alain RAUSCHER, CdC Sélestat, invité

Etaients excusés :

Monsieur Jean-Marc RIEBEL, CdC du Canton de Villé, membre de la CLE  
Madame Agnès HENRICHS, CdC du Val d'Argent, membre de la CLE  
Monsieur Claude MICHEL, PNR Ballon des Vosges, membre de la CLE  
Monsieur Bernard SCHMITT, Commune de Dieffenbach-au-Val, membre de la CLE  
Monsieur Antoine GUEIDAN, Alsace Nature, membre de la CLE  
Madame Anne-Marie MARX-BREFIE, DDE Ribeauvillé, membre de la CLE  
Madame Catherine ADNET, SCOT de Sélestat, invitée  
Madame Emmanuelle CARON, Conseil Général du Bas-Rhin, invitée  
Monsieur Francis WEYH, Commune de Kintzheim, invité  
Monsieur Bernard RUHLMANN, Commune de Kintzheim, invité



M. ANDREA ouvre la séance en tant que Président de la commission thématique « Fonctionnement des milieux aquatiques » et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

L'animatrice Emmanuelle SIRY présente les différents points de l'ordre du jour

### **Point 1 : Organisation du travail en commission thématique**

Mme SIRY rappelle rapidement les objectifs du diagnostic, et le mode de fonctionnement en commission thématique. Elle précise que les éléments du diagnostic présentés dans le rapport et dont il est question aujourd'hui ont été travaillés au sein du bureau au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

### **Point 2 : Élément de cadrage : la DCE et le SDAGE**

Mme SIRY rappelle que le SAGE est encadré par les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le futur SDAGE en phase d'approbation. Elle présente les différentes cartes des masses d'eau de surface et souterraine, avec leur état actuel et leur objectif de bon état.

### **Point 3 : Éléments du diagnostic sur la thématique « Fonctionnement des milieux aquatiques »**

Mme SIRY rappelle que les aspects « dynamique fluviale » et « mobilité des cours d'eau » ne sont pas intégrés dans le présent diagnostic, car ils sont traités par l'étude de dynamique fluviale actuellement en cours.

Mme SIRY présente dans un premier temps les éléments de diagnostic concernant la qualité physique des cours d'eau.

M. KAUSS intervient sur l'aspect corsetage des cours d'eau. Il fait remarquer qu'en milieu agricole, notamment à l'aval de Sélestat, la présence de diguettes/remblais (non autorisés souvent) entraîne également un blocage latéral de la rivière. Ceci pose notamment problème pour l'épandage des crues.

M. ERB s'interroge sur le diagnostic posé concernant la qualité des habitats piscicoles : qu'en est-il de la coloration de la Lièpvrette, qui a sans aucun doute un impact sur la qualité du poisson (en cas de consommation du poisson pêché notamment). Mme RENAULD précise que cette coloration provient effectivement de TDE mais que rien ne peut empêcher ces phénomènes.

M. BRUNSCHWILLER souhaite savoir ce qu'il en est de la qualité de la Lièpvrette, notamment sur le phosphore qui reste un gros problème. Mme RENAULD rappelle que la combe de Sainte-Marie-aux-Mines et TDE travaillent à trouver des solutions.

Mme SIRY rappelle toutefois que ceci n'est pas le thème de la soirée et que tout ce qui concernait la qualité physico-chimique et chimique des rivières et des nappes a été traité en commission thématique « Qualité » du 20 octobre dernier.

M. FROELICHER souligne toutefois que les pêches électriques de 2009 réalisées par Saumon-Rhin montrent de bons résultats malgré les débits d'étiage (augmentation en taille chaque année). L'ONEMA confirme par ailleurs que leurs pêches électriques ont été également satisfaisantes.

M. ERB souligne toutefois qu'il y a beaucoup d'alevinage et que les résultats peuvent être faussés. Il informe d'ailleurs que la Fédération de pêche va mener une étude génétique sur les truites du Baerenbach.

Ceci étant, il reconnaît le potentiel piscicole intéressant du bassin versant. Par ailleurs, M. BRUNSCHWILLER fait remarquer que Hurst reste une très bonne station.

M. HERMANN souligne qu'au vu des objectifs de la DCE, l'idéal à atteindre est de pouvoir avoir un cycle de vie complet du poisson sans alevinage. M. HORNIER confirme qu'il existe une reproduction naturelle de la truite, mais il est difficile de faire la part avec l'alevinage.

M. HERMANN souligne l'importance de l'accès aux frayères qui est aujourd'hui encore très difficile, du fait de la présence de nombreux busages au niveau des affluents.

M. ERB est d'accord sur le fait que ce sont sur ces ouvrages qu'il faut travailler pour améliorer les potentiels piscicoles. Le SDVP peut permettre (au moins pour la partie bas-rhinoise) d'identifier ces points noirs.

M. HORNIER fait toutefois remarquer que le travail de rétablissement de la franchissabilité piscicole sur les gros ouvrages qui a été fait notamment par la CDC de Villé résulte aussi d'une obligation réglementaire, le Giessen et la Lièpvrette étant classés cours d'eau à migrateurs, et qu'il est tout aussi nécessaire que de travailler sur les affluents.

M. ERB est tout à fait d'accord. Il souligne l'intérêt de travailler avec des passes à poissons en enrochement plutôt qu'en génie civil, car elles permettent de faire passer plus d'espèces. Mme SIRY précise que sur les 6 ouvrages aménagés à Villé, seul 1 ouvrage sera équipé d'une passe à bassins en béton, les autres ouvrages sont des pré-barrages en enrochement.

Mme RENAULD précise également que toutes ces passes à poissons font l'objet d'une validation par l'ONEMA.

M. HERMANN fait également que les passes à poissons ne fonctionnent pas à 100%, et qu'on observe un retard dans la remontée.

M. BRUNSCHWILLER attire l'attention sur le fait que la qualité des affluents de la Lièpvrette est catastrophique. Ceci est observé grâce aux analyses effectuées par les pêcheurs avec les mallettes du SAMU de l'environnement qui permettent de qualifier un certain nombre de paramètres physico-chimiques. Mme SIRY demande si ces données sont communicables. M. BRUNSCHWILLER confirme qu'il peut lui mettre ces données à disposition sous la forme de fichiers informatiques.

*NB : Ces remarques seront intégrées à la partie « Qualité » du diagnostic.*

Mme SIRY passe ensuite aux éléments de diagnostic sur les zones humides. Elle rappelle que l'ONEMA s'est proposé pour faire un inventaire des zones humides ordinaires sur le périmètre du SAGE.

M. HORNIER fait le point sur le résultat des investigations sur le bassin du Giessen.

M. FROEHLICHER fait remarquer que la politique de préservation des prairies entre dans le cadre des MAET et des contrats passés avec les agriculteurs. Le volet préservation des zones humides y est clairement indiqué, avec notamment l'interdiction d'usage de phytos, la fauche tardive... Les CDC sont aujourd'hui les opérateurs de ces MAET, et à l'avenir, elles pourront également être opérateurs NATURA 2000, ce qui permettra de renforcer l'aspect de préservation/restauration des zones humides.

M. KAUSS s'interroge sur les zones humides inventoriées : combien sont favorables à la reproduction des batraciens/invertébrés. M. HORNIER remarque que peu des zones sont des zones en eau libre, donc peu propices aux batraciens. Il souligne qu'il ne faut pas s'attendre à trouver (ou retrouver) des zones humides très mouillées, car les vallées sont très habitées et exploitées.

M. ERB souligne l'importance de la préservation des zones humides, voire d'augmenter leur nombre, car elles jouent notamment un rôle fondamental dans la gestion des crues et des étiages.

M. KUBLER souligne que dans les fonds de vallons, il reste encore beaucoup de secteurs humides, mais où l'on observe une forte concentration de gibiers. Cela entraîne à la fois des dégâts sur les milieux humides, mais aussi peut-être des problèmes de pollution des eaux.

M. HORNIER souligne que si l'aspect préservation est important, il y a aussi l'aspect restauration qui peut s'appliquer sur certaines zones, mais qu'il faut disposer d'outils.

Mme SIRY précise que désormais, la loi sur l'eau demande aux SAGEs d'identifier certaines zones (notamment les ZHIEP, zones humides d'intérêt environnemental particulier), qui peuvent bénéficier de servitudes particulières, via un arrêté préfectoral, avec mise en œuvre de programme d'actions, qui peuvent comprendre des actions de restauration. Ces outils existent, et peuvent avoir une portée juridique importante, c'est une décision que la CLE devra prendre, qui relève presque du politique et qui impliquera notamment une grande ambition de la part du collège des collectivités. Elle informe que le recrutement d'un stagiaire est actuellement en cours pour faire ce travail méthodologique d'identification.

M. ERB fait remarquer que certains petits aménagements dans les cours d'eau, comme des petits seuils en bois, peuvent permettre de freiner l'eau, et donc favoriser les milieux humides, mais peuvent s'avérer intéressant d'un point de vue piscicole.

M. HORNIER souligne que sans aller jusqu'à la mise en œuvre de seuils (*NDLR : la mise en œuvre de seuils dans un cours d'eau doit se faire dans le respect de la loi sur l'eau*), la gestion des embâcles peut répondre à ces aspects de diversification des milieux et de rétention de l'eau.

M. KUBLER souligne toutefois que pour des orages violents comme il y en a eu ces dernières années, ces embâcles peuvent poser des problèmes.

Mme SIRY présente ensuite l'enjeu identifié par le bureau pour la thématique.

L'enjeu est approuvé par l'ensemble des participants.

Les débats étant clos, M. ANDREA remercie l'ensemble des participants.



Cette étude a été financée grâce au partenariat suivant

